



GÉNÉRATION ENTREPRISE

ENTREPRENEURS ASSOCIÉS

OLIVIER DASSAULT, JEAN-MICHEL FOURGOUS
ET LES 120 PARLEMENTAIRES DE GEEA

Pour un **BIG-** **BANG** économique, fiscal et culturel

LE PLAN D'URGENCE DES ENTREPRENEURS POUR SORTIR DE LA CRISE...



«On considère le chef d'entreprise comme un homme à abattre, ou une vache à traire. Peu voient en lui le cheval qui tire le char» Winston Churchill

«Génération Entreprise—Entrepreneurs Associés» (GEEA), association d'intérêt général, a pour ambition de construire des ponts entre les mondes politique et économique. Sous la présidence d'Olivier Dassault, député de l'Oise, elle rassemble plus de 100 parlementaires ainsi que des entrepreneurs avec pour objectif principal de défendre l'esprit d'entreprise.

Peu représentée politiquement, l'entreprise souffre de préjugés qu'il convient de combattre par la pédagogie et le dialogue. En préambule nous souhaitons donc rappeler que ce sont les entreprises, et non l'État, qui créent la croissance et l'emploi. Notre vocation est d'être une force de propositions pour créer un environnement légal et fiscal qui soit optimal pour entreprendre et innover comme avec l'amendement Fourgous-Dassault sur l'assurance-vie, qui a transféré 75 milliards d'euros au service de l'investissement productif, le dispositif ISF-PME ou encore de l'élargissement du crédit impôt recherche.

Les colloques, les visites d'entreprises et les petits déjeuners de l'opinion organisés par GEEA ont pour objectif de tisser des liens entre entrepreneurs et décideurs politiques. Les ateliers de travail existent pour faire émerger des propositions que nos membres parlementaires relaient dans notre revue et au Parlement. Pour maintenir son rang la France doit retrouver confiance dans ses entreprises et inversement. Par son travail de pédagogie et de sensibilisation GEEA souhaite y contribuer.

Genèse de la mission et méthode de travail

**«Le principal ressort de la croissance,
c'est le retour de la confiance»**

Louis Gallois

Pigeons, tondus, plumés, bonnets rouges, le mécontentement populaire n'avait jamais été aussi présent. Sentiment d'abandon, fiscalité étouffante et instable, incertitude face à l'avenir, le risque d'une révolte fiscale existe véritablement.

Les entrepreneurs se sentent les mal aimés du pouvoir et du pays. Ecœurés par une gauche idéologiquement rigide, mais aussi déçus par une droite qui n'a pas fait preuve de suffisamment de courage quand elle était aux responsabilités, ils sont désorientés politiquement et pourtant continuent d'attendre des mesures fortes et audacieuses de la part du pouvoir politique. «Génération entreprise-Entrepreneurs associés» se veut, non seulement une caisse de résonance de leurs doléances, mais aussi le lieu où celles-ci deviennent des propositions concrètes.

UN CLIMAT DE DÉFIANCE PRÉOCCUPANT

Un an et demi après l'élection de François Hollande, la défiance entre l'exécutif et le monde de l'entreprise est grande: 88% des patrons de TPE sont insatisfaits de son action¹ et 74% des dirigeants d'entreprise sont pessimistes pour la situation économique et sociale du pays², un record d'inquiétude depuis la crise financière de 2009.

Dans un contexte économique difficile, le Gouvernement affiche une volonté louable de réduire les dépenses publiques mais ne cesse d'agir en sens contraire. Il prône la stabilité fiscale et pourtant chaque jour apporte son lot de nouvelles taxes et d'impôts. Cette politique en «zigzag» créée de l'incertitude qui elle-même génère de l'anxiété et de l'exaspération. La confiance, facteur clé de l'économie, n'existe plus, la suspicion la remplace emportant avec elle le reste de crédibilité dont ce gouvernement pouvait encore bénéficier. La conséquence de cette situation est l'atonie de l'investissement, des créations d'emplois et de l'activité au sens général. Aujourd'hui sept patrons sur dix redoutent l'explosion du travail au noir du fait d'une fiscalité désormais jugée confiscatoire. Un sur deux déclare ne plus vouloir embaucher.

Il n'y a pas de croissance sans confiance. Aux côtés du travail, du capital et de l'innovation, c'est l'ingrédient essentiel de toute économie de marché.

REDONNER LA PAROLE AUX ENTREPRENEURS

C'est en consultant et en associant le plus souvent possible les entrepreneurs au processus de décision politique que nous restaurerons cette confiance, c'est l'objectif poursuivi par GEEA à travers ce livre blanc que nous a confié Jean-François Copé en tant que président de l'UMP.

Nous avons donc rencontré un large panel de dirigeants de grands groupes, de PME et de TPE mais également des

think-tanks, des organisations patronales et des collectifs d'entrepreneurs. De plus en plus nombreux, ces derniers réussissent, en marge des circuits traditionnels, à faire entendre leur voix et leurs revendications, ils méritent d'être entendus au même titre que les autres.

Entre politique et économie nous avons besoin d'un dialogue franc et sans tabou car en réalité «80% des solutions viennent des entreprises» ainsi que le rappelle Pierre Gattaz, Président du MEDEF.

LES LEVIERS D' ACTIONS POUR RELANCER LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

Durant 6 mois, tout au long de nos auditions, 8 grands thèmes ont orienté et structuré notre réflexion :

- I. Rétablir la compétitivité de nos entreprises
- II. Renforcer l'attractivité du site France
- III. Soutenir le financement de nos PME
- IV. Fluidifier et flexibiliser le marché du travail
- V. Simplifier l'organisation publique
- VI. Impulser la convergence fiscale européenne
- VII. Introduire la mixité culturelle dans le processus décisionnel
- VIII. Réconcilier les Français avec l'économie

Chacun de ces axes nous a semblé être à même de redonner à nos entreprises les marges de manœuvres nécessaires et adapter notre pays aux grands enjeux mondiaux auxquels il doit faire face.

«Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté», disait Winston Churchill. «La crise que nous vivons depuis maintenant si longtemps doit être utilisée pour « transformer un mal en bien», mettre en place des mesures adaptées à son intensité, et faire du big-bang économique, fiscal et culturel une réalité.»



20 propositions:

1. Mettre fin à l'asphyxie fiscale en baissant les charges sur les entreprises de 100 Md€ sur 5 ans	6
2. Réaliser 5% d'économies par an sur les dépenses publiques	8
3. Renforcer la convergence fiscale européenne	10
4. Oser de nouvelles réformes pour l'Emploi !	14
5. Mettre en place un contrat de travail unique, simple et flexible	16
6. Inscrire dans la Constitution l'interdiction de la rétroactivité des lois fiscales	17
7. Réaliser une vraie réforme des retraites	18
8. Abroger les 35 heures et promouvoir les accords de branche	20
9. Favoriser la mixité culturelle public-privé dans le processus décisionnel	22
10. Simplifier le code du travail	24
11. Relever les seuils sociaux et fiscaux	26
12. Multiplier les Business Angels	28
13. Favoriser la participation et l'actionnariat salarié	30
14. Choisir entre fonctionnaire ou parlementaire !	32
15. Rendre plus transparent le financement des syndicats	34
16. Assouplir les règles d'ouverture des magasins et des services	36
17. Supprimer le principe de précaution de la Constitution	37
18. Faciliter un rapatriement patriotique des capitaux	38
19. Réformer l'enseignement de l'économie au lycée	40
20. Miser sur le numérique	42

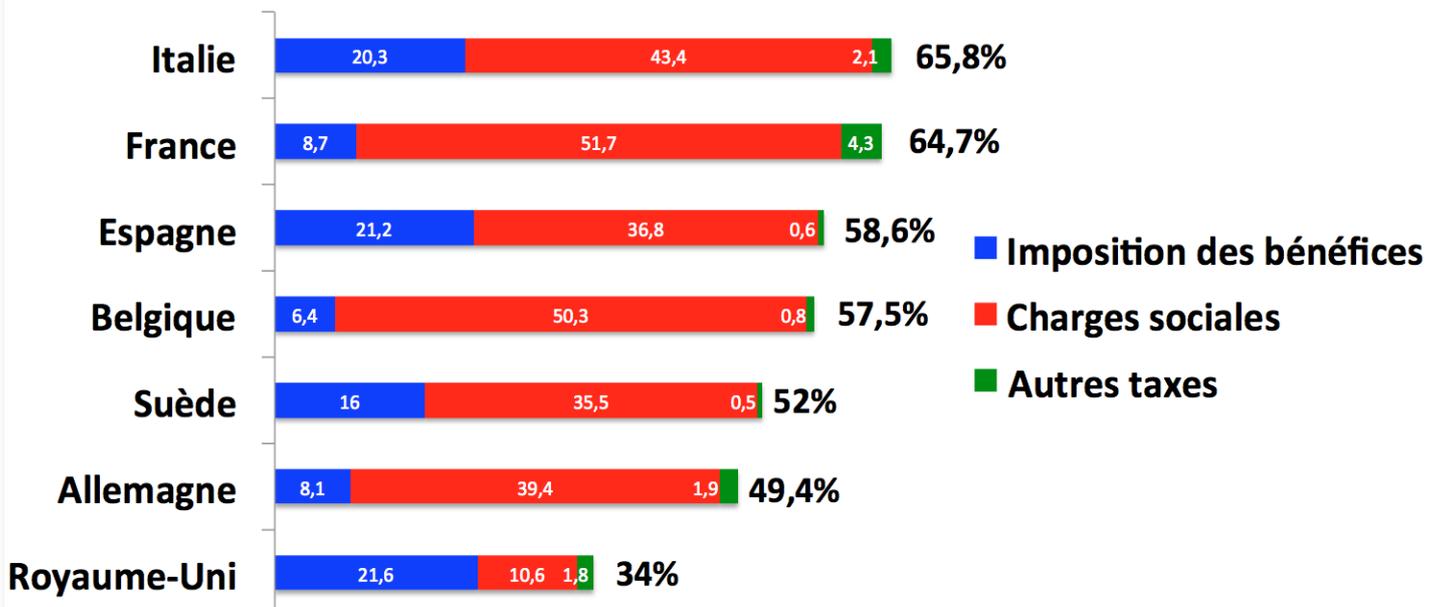






Mettre fin à l'asphyxie fiscale en baissant les charges sur les entreprises de 100 Md€ sur 5 ans

Taux d'imposition sur les entreprises :
Les charges sociales en France sont les plus lourdes d'Europe



Source : PWC, 2013

«Il n’y a qu’une seule façon de tuer le capitalisme : des impôts, des impôts et toujours plus d’impôts»

Karl Marx

L’hexagone est l’un des pays qui taxent le plus au monde ses entreprises. Ainsi pourrait être résumées les conclusions de l’étude annuelle «Paying taxes 2014», publiée par la Banque mondiale et le cabinet PwC, qui compare les régimes fiscaux de 189 pays.

Notre pays est fiscalement peu compétitif. Alors que les moyennes mondiale et européenne s’établissent respectivement à 43,1% et 41,1%, la France est le deuxième pays le plus cher pour les entreprises avec un taux d’imposition globale de 64,7%, loin devant la Suède (52%), l’Allemagne (49,4%) ou encore le Royaume-Uni (34%).

Ce niveau d’imposition s’explique, en grande partie, par le poids des charges sociales, qui sont, en France, les plus lourdes d’Europe : 51,7% dans notre pays, contre 39,4% en Allemagne, 35,5% en Suède ou 10,6% au Royaume-Uni.

Ainsi, les entreprises françaises paieraient 143 milliards d’euros de charges en moins si on leur appliquait les taux allemands et 106 milliards d’euros en moins si elles étaient localisées en Grande-Bretagne.

Réduire le poids des charges sociales est pour nos entreprises une question de survie, dans une économie mondialisée.

PROPOSITIONS

- Remplacer le CICE par un allègement de charges patronales à application immédiate et pérenne ;
- Mettre en place une «TVA compétitivité».



IMPACTS

Le rapport Gallois préconisait de réduire de 30 milliards les cotisations sociales sur deux ans, et cela afin d’enrayer la dégringolade du déficit commercial de la France.

Au lieu d’une baisse directe des charges, solution qu’aurait souhaité le monde de l’entreprise, le gouvernement a mis en place le «Crédit d’impôt Compétitivité Emploi» (CICE), un pur produit de l’ingéniosité administrative, qui s’avère être complexe, sans effet immédiat, car le remboursement est décalé dans le temps, et qui augmente sensiblement pour les entrepreneurs la peur d’un contrôle fiscal.

Ainsi, seulement 49% des dirigeants de PME ont l’intention d’utiliser le CICE malgré leur besoin de liquidités, 41% des dirigeants le trouvent trop compliqué et 1/3 d’entre eux s’interrogent même sur son utilité réelle... Ils ne sont que 10% à le considérer comme une incitation à embaucher³.

«On est loin du «choc de simplification» voulu par le chef de l’État. Surtout pour les PME, qui n’ont pas à disposition de directeur financier, de services fiscaux, d’avocats. De fait, le principal bénéficiaire en 2013 du CICE sera «La Poste», avec 270 millions d’euros de crédit d’impôt. «La Poste en première ligne pour redresser la compétitivité de l’économie française, cherchez l’erreur⁴».

La suppression du CICE, véritable usine à gaz pour nos entreprises, remplacé par une baisse directe et pérenne des charges, en contrepartie d’une baisse des dépenses publiques, permettrait non seulement d’appliquer

purement et simplement les recommandations du rapport Gallois, mais également de répondre concrètement à notre déficit de compétitivité.

Quant à la «TVA compétitivité», elle permettrait de ne plus faire peser tout le financement de notre protection sociale sur le travail, elle allégerait le coût du travail et taxerait davantage les produits importés. La TVA pourrait ainsi être portée au taux moyen européen et serait compensée par une baisse des cotisations employeurs.

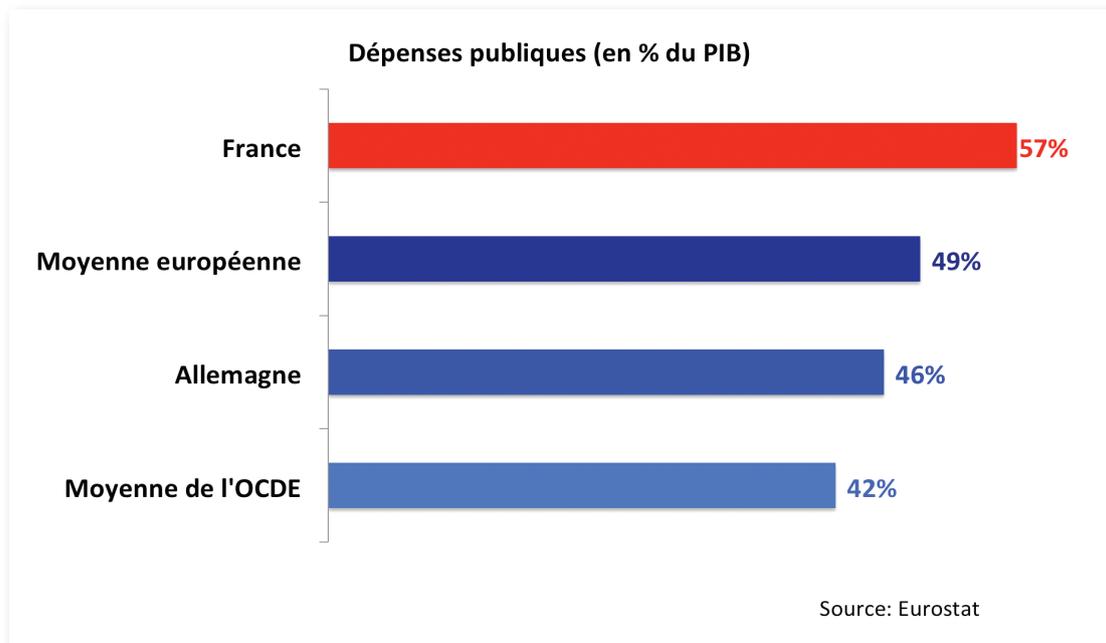
Les exemples internationaux prouvent son efficacité :

- Le Danemark a augmenté son taux de TVA de 3 points entre 1987 et 1989, pour le porter à 25%, afin de supprimer les cotisations sociales des employeurs au titre de l’assurance chômage et invalidité. Cette réforme n’a pas eu d’impact sur l’inflation et a même contribué à une baisse du taux de chômage, à une hausse de la croissance et un excédent de la balance commerciale ;

- L’Allemagne a également fait passer, en 2007, son taux de TVA de 16% à 19% pour financer une partie de sa protection sociale. En parallèle, les cotisations chômage ont baissé, passant de 6,5% à 4,2%, et il n’y a eu aucun impact négatif sur l’inflation.



Réaliser 5% d'économies par an sur les dépenses publiques



**«La France est un pays extrêmement fertile.
On y plante des fonctionnaires, il y pousse des impôts»**
Georges Clémenceau

Le poids de la sphère publique est passé de 39% du PIB en 1974 à près de 57% du PIB aujourd'hui soit le taux le plus élevé de la zone Euro.

Nos dépenses publiques sont ainsi supérieures de 10 points par rapport à celles de l'Allemagne, et même de 14 points par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE, sans pour autant que nos services publics ne soient d'une qualité si supérieure qui expliquerait cette différence.

Cela s'explique par une hausse continue des effectifs de la fonction publique. Quand les Allemands ont diminué de 2,2 millions leurs effectifs de fonctionnaires depuis 1990, la France les a augmentés de 1,5 millions depuis 1980. Ainsi, l'Allemagne ne compte que 50 fonctionnaires pour 1 000 habitants contre 90 pour 1 000 en France pour un coût moindre puisque les dépenses pour les fonctionnaires allemands ne représentent que 7% du PIB contre 13% dans notre pays.

Au total, l'emploi public représente plus de 25,7% de la population active en France, contre 15% en moyenne dans l'Union Européenne⁵.

Il faut réduire de 5% par an nos dépenses publiques pour commencer à rembourser notre dette qui représente près de 95% du PIB contre seulement 20% dans les années 1980. La confiance que nous accordent nos prêteurs est le seul moyen pour conserver des taux d'emprunts bas et continuer à financer notre modèle social, le plus couteux d'Europe.

Il faut réduire de 5% par an nos dépenses publiques pour permettre à nos entreprises d'être à égalité avec leurs homologues allemandes et non être obligées de payer chaque année 140 milliards d'euros d'impôts et cotisations sociales⁶ en plus. Enfin réaliser 5% d'économies par an sur les dépenses publiques représenterait 60 milliards d'euros d'économie chaque année.

PROPOSITIONS

- Embaucher tous les nouveaux entrants dans le secteur public sous contrats privés, en réservant le statut de fonctionnaire aux agents exerçant des fonctions régaliennes ;
- Non remplacement de 2 fonctionnaires sur 3 ;
- Fusionner les départements et les régions, regrouper les communes, et clarifier les compétences de chaque collectivité territoriale ;
- Alignement des 3 fonctions publiques sur le droit du travail appliqué au secteur privé qui prévoit 3 jours de délai de carence avant déclenchement du mécanisme d'indemnisation en cas d'absence pour raison de santé ;
- Créer un NAO (National Audit Office) à la française, rattaché au Parlement, pour faire un grand audit des services de l'État ;
- Rationalisation des organismes publics.



IMPACTS

L'enjeu général de ces propositions est de réduire la dépense publique pour baisser nos déficits budgétaires et notre dette, mais surtout alléger le poids des prélèvements obligatoires qui pèsent sur nos entreprises pour relancer leur croissance et l'emploi.

Pour cela, notre fonction publique doit avoir des effectifs moins nombreux et plus efficaces. La France aurait 1,5 million de fonctionnaires de moins si elle avait la même proportion de fonctionnaires que l'Allemagne, ce qui la ramènerait aux effectifs de 1980. De même, si la France avait les mêmes dépenses publiques que l'Allemagne, les impôts baisseraient de près de 200 milliards d'euros, nos entreprises pourraient alors être davantage compétitives, innover comme leurs voisins et créer des emplois.

Réorganiser le millefeuille territorial permettra aussi de mettre fin au flou des compétences et d'éviter les doublons administratifs, générateurs de gaspillages.

Concernant le seul et unique jour de carence des fonctionnaires, contre 3 dans les entreprises privées et 7 pour les professions libérales, sa suppression coûte cher aux contribuables, plus 157 millions d'euros. Pourtant, ce dispositif avait fait ses preuves contre l'absentéisme qui s'élève à 22,6 jours d'absence par an dans le secteur public, contre 9 jours dans les entreprises privées.

Conserver le jour de carence des fonctionnaires permettrait de ramener le taux d'absentéisme du public à celui du privé et de diviser son coût par deux, réalisant pas moins de 12 milliards d'économies. L'égalité de traitement entre les secteurs public et privé permettrait de rétablir la justice sociale et de lutter contre l'inégalité entre les Français⁷.

Enfin il est nécessaire de rationaliser le nombre d'organismes publics, selon des critères d'efficacité et de pertinence. Ainsi avec un budget de 37 millions d'euros pour 5 consultations par an demandées par le Gouvernement, la

question de la pérennité du Conseil économique, social et environnemental (CESE) devra être posée.

Un NAO à la française, rattaché au Parlement, permettrait de réaliser un contrôle de l'efficacité de chaque dépense publique. La Suède a adopté un tel organisme, avec à la clef des administrations plus réactives et un changement des mentalités.

Suivre l'exemple de pays comme le Canada ou la Suède montre qu'un effort important de réduction de la dépense publique ne mène pas à la récession⁸, au contraire. La baisse des dépenses publiques est techniquement faisable et politiquement impérative.

1) Le Canada a ainsi engagé un assainissement de ses finances publiques à partir de 1993. Le déficit public fédéral fut résorbé en 4 ans, passant de -5,6% du PIB en 1993 à l'équilibre en 1997, puis à l'excédent les années suivantes. En 10 ans, la dette publique fut réduite de plus de 20 points ; la croissance moyenne du PIB a été de 1994 à 2003 de 3,6% (la plus forte du G7) ; l'emploi a crû de 2,2% par an et la proportion des familles pauvres est passée de 14% en 1996 à 10,9% en 2000. Au Canada, la règle suivante avait été adoptée: 7 dollars d'économies pour 1 dollar d'impôts nouveaux.

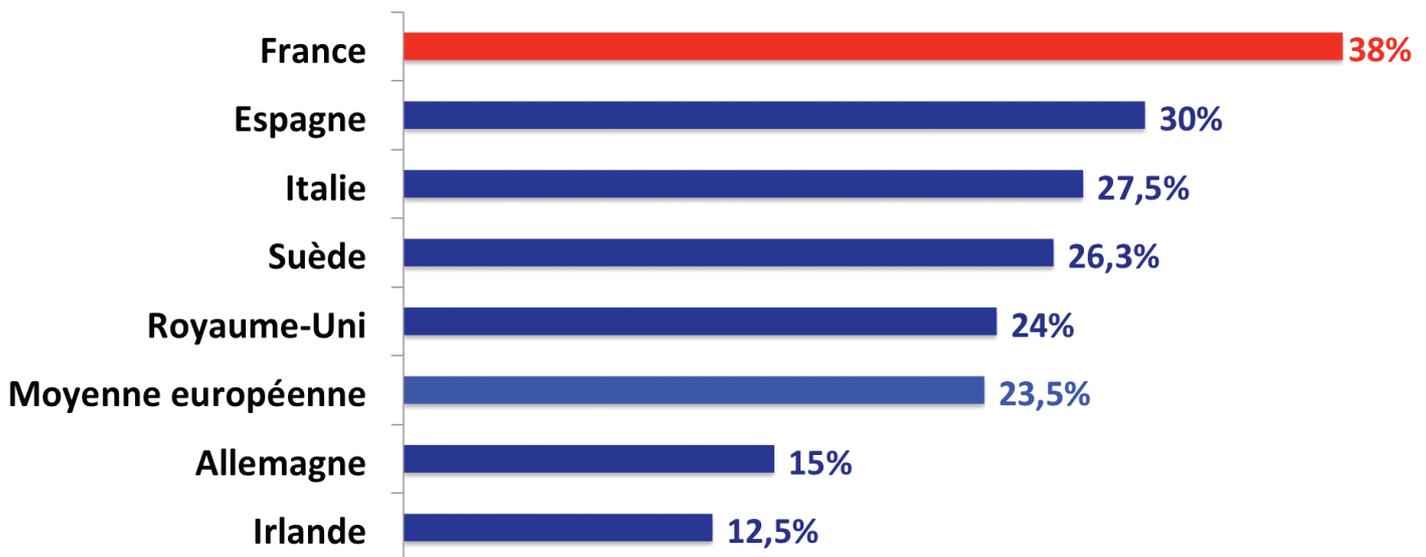
2) La Suède a engagé un effort comparable en 1994. La dette publique qui était de 72,8% du PIB en 1995 fut réduite à 53,9% du PIB en 2000. Les dépenses publiques ont diminué de 14 points, passant de 67% en 1996 à 53% en 1999. La croissance moyenne fut de 3% par an entre 1994 et 2002 et son taux de chômage baissa sensiblement de 9% en 1994 à 5% en 2000...

Ces deux exemples concrets prouvent qu'une réduction de la dépense publique, entraînant une baisse importante des charges, ouvre en réalité des perspectives de croissance.



Renforcer la convergence fiscale européenne

Les taux d'IS en Europe



Source: Eurostat, 2013

«Le taux de prélèvements obligatoires atteint 46,5% du PIB en France, contre une moyenne de 38,4% pour l'Union européenne»

C'est une triste réalité, la France est la championne des impôts de la zone euro.

Son taux de prélèvements obligatoires s'élève à 46,5% en 2013, contre 42,9% en 2010 faisant de la France la numéro deux dans le monde juste derrière le Danemark. Notre pays a même dépassé la Suède, où le gouvernement vient d'annoncer de nouvelles baisses d'impôt pour les entreprises et les retraités afin de relancer la croissance.

Notre fiscalité est considérée comme complexe, instable, punitive, voire confiscatoire. Elle a une portée idéologique, destinée à «faire payer les riches», à l'image du rapporteur socialiste de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, Christian Eckert, déclarant que «la taxe à 75% n'est pas un impôt mais une amende». Si l'on considère ceux qui ont réussi comme des «délinquants», il ne faut pas s'étonner qu'ils quittent le pays, en masse. Les 8 000 foyers qui ont payé plus de 100% de leurs revenus en impôts en 2012 ne devraient pas tarder à les suivre.

A l'heure où le Premier ministre réfléchit à une refonte totale de notre système fiscal, la convergence fiscale européenne de la fiscalité des entreprises et celle des particuliers, semble incontournable pour freiner les disparités qui alimentent l'optimisation, voire l'exil des acteurs économiques et renforcer la compétitivité de nos économies.

Il y a une certitude : sans un effort de convergence fiscale en Europe, notamment pour supprimer des impôts les plus pénalisants, et une volonté ferme d'alléger drastiquement le poids de nos prélèvements obligatoires, par une baisse préalable de nos dépenses publiques, nous resterons dans l'incantation.

PROPOSITIONS

1. ALIGNER LE TAUX D'IS SUR LA MOYENNE EUROPÉENNE, EN LE PORTANT À 25%

Une augmentation de la surtaxe sur l'impôt sur les sociétés (IS) vient d'être décidée par le gouvernement socialiste. Conséquence, le taux d'IS (33,33% du bénéfice), le plus élevé d'Europe, va encore augmenter.

D'autant plus qu'il atteint en réalité 36,1% en ajoutant la contribution sociale sur l'IS (3,3% pour les entreprises de plus de 7,63 millions d'euros de chiffre d'affaires) et la surtaxe de 5%. Cette hausse de la surtaxe (portée à 10,7%) portera donc l'IS à 38%.

La France est à contre-courant de ses voisins européens : son taux d'IS a déjà augmenté de +5% entre 2009 et 2012, contre une baisse de -1,67% au sein de l'Union européenne ou -0,38% en zone euro.

A l'opposé de l'hexagone, de nombreux pays européens baissent actuellement leur taux d'IS ou s'apprêtent à le faire pour relancer la croissance économique et l'emploi :

-L'Allemagne a ramené son taux d'IS de 30 à 26% ;

-La Grande-Bretagne diminuera son taux d'IS de 23% à 20% en 2015 ;

-Le Portugal ramènera son IS de 25% actuellement à 23% en 2014 et 17% ou 19% en 2016. «Nous voulons plus d'investissement et le principal instrument pour y arriver, c'est la réforme de l'impôt sur les sociétés. Une baisse importante des taux d'imposition rendra l'investissement plus attractif», a ainsi déclaré Alvaro Santos Pereira, le ministre portugais de l'économie ;

-Le Danemark a lui aussi décidé de baisser son taux d'IS de 26,3% à 22% dans le cadre de son «plan de croissance» afin de rendre ses entreprises plus compétitives ;

-La Finlande a fait passer son taux d'IS de 28% à 26%.

Afin de relancer l'investissement productif, de redonner des marges de manœuvres à nos entreprises et de ne pas les handicaper face à leurs concurrents européens, une baisse significative du taux de notre IS semble donc être une nécessité, d'autant plus qu'un tel niveau d'IS terni l'image de la France comme terre d'accueil des entreprises étrangères.

Cette mesure permettrait de baisser le chômage en renforçant la compétitivité de nos entreprises et en les incitant à investir. L'exemple allemand est évocateur : entre 2002 et 2012, le taux d'IS a diminué de 6 points (de 25% à 19%) et durant cette même période le taux de chômage a été divisé par 2, passant de 11 à 5,4%.

Paradoxalement, cette proposition permettrait également d'augmenter le rendement de l'IS. Plus l'IS augmente, moins il rapporte : ainsi, l'État attendait 53 milliards d'euros en 2013 et n'en récolte finalement que 35 milliards... En effet, en matière fiscale, les taux les plus faibles donnent souvent les recettes les plus fortes et c'est le cas de l'IS (étude IREF, 2013) :

	Taux d'IS	Rentrée fiscale
Norvège	24%	11%
Luxembourg	17,1%	5%
Grande-Bretagne	26,7%	3%
Belgique	17,1%	3%
Irlande	12,5%	2,6%
Canada	27%	3,7%
France	36%	2,5%



PROPOSITIONS

2. SUPPRIMER L'ISF

La France est le seul des grands pays développés à avoir conservé l'ISF. Dans le cadre de la convergence fiscale, il serait opportun de le supprimer. Véritable «incitation à sortir de France», l'ISF a en effet contraint à l'exil, depuis les années 1990, plusieurs dizaines de milliers de Français, faisant perdre au Trésor public entre 12 et 15 milliards d'euros de recettes par an pour ne rapporter que 3,1 milliards, soit moins que ses coûts de gestion... Près de 600 milliards d'euros d'actifs financiers seraient partis hors de France depuis sa création, selon René Ricol, l'ancien Commissaire général à l'Investissement...

Pour Nicolas Baverez, «l'ISF appauvrit un État qui est déjà en situation de faillite (...), c'est surtout une machine infernale à exporter les talents et les capitaux, les entreprises et les emplois». «Sa responsabilité est majeure dans l'euthanasie des PME familiales», ajoute-t-il. A l'inverse, pour défendre son Mittelstand, l'Allemagne n'avait pas hésité à supprimer son imposition sur la fortune.

3. SUPPRIMER LA TAXE À 75%

La taxe à 75%, sur revenus supérieurs à 1 million d'euros, est une véritable singularité française. Elle donne à l'international l'image d'un pays qui ne tolère pas la réussite. Pis, elle provoque le départ des talents et la délocalisation des sièges sociaux.

Certains dirigeants allemands, espagnols, italiens ou suisses, qui occupent de hauts postes au sein de groupes français, sont ainsi tentés d'exercer leurs fonctions en étant basés hors de France. «Faire venir un cadre de haut niveau et le baser en France, c'est devenu mission impossible», assure un chef d'entreprise.

4. ALIGNER LA TAXE SUR LES PLUS-VALUES SUR LA MOYENNE EUROPÉENNE

Pourquoi rester en France et payer plus de 60% de taxe sur les plus-values, contre 26% en Allemagne, 21% en Espagne, 20% en Italie, 18% en Grande-Bretagne et même 0% en Belgique, en Suisse ou au Luxembourg ? Jacques Attali a parlé de «suicide fiscal» pour évoquer ce niveau d'imposition. Modifiée depuis, suite au mouvement des Pigeons, cette taxe reste toujours aussi complexe. Pour que la France redevienne attractive aux yeux des entrepreneurs, revenir au taux moyen européen de 28% semble nécessaire.

5. INSCRIRE DANS LA CONSTITUTION UN SEUIL MAXIMAL DE PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES AU REGARD DE LA MOYENNE DES TAUX DE PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES DES PAYS EUROPÉENS¹⁰.

La France doit, si elle veut retrouver le chemin de la croissance, impérativement maîtriser ses prélèvements obligatoires, réduire ses différentiels de compétitivité avec ses voisins européens, réduire son déficit et s'astreindre à résorber progressivement sa dette. C'est l'objectif de cette proposition.

Alors que les prélèvements obligatoires battent un record historique (plus de 46% en 2013) et le seuil de tolérance fiscale est dépassé, cette règle vise ainsi à éviter l'«écrasement fiscal», qui nuit non seulement au développement économique de la France, mais tend à appauvrir l'ensemble des ménages français.

IMPACTS

Une convergence fiscale permettra à nos entreprises d'être aussi compétitives que leurs concurrentes en Europe.

Elle permettra aussi de freiner le phénomène d'exil fiscal, en supprimant les impôts, taxes et mesures uniques au monde que seul le génie français a su créer...

Elle permettra enfin de revenir à des taux d'imposition moyen et d'éviter une fiscalité excessive, tout à la fois injuste et inefficace.

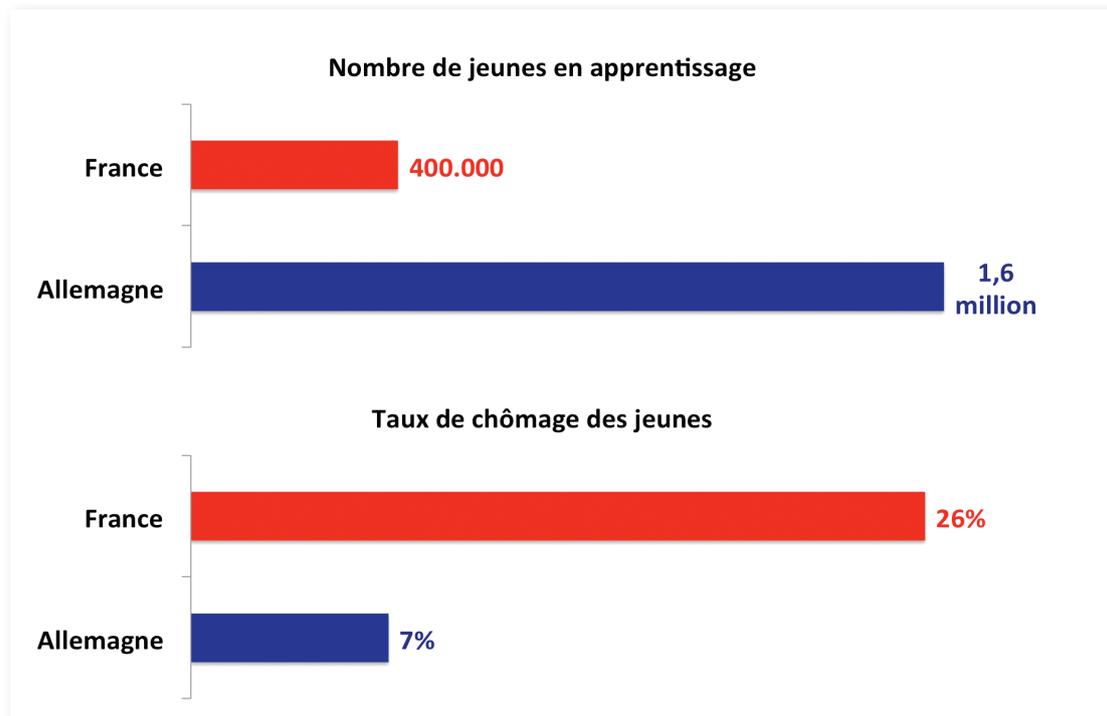
Car avec un tel matraquage d'impôts, l'économie française risque aujourd'hui une véritable «asphyxie fiscale», pour reprendre l'expression de Christian Noyer, gouverneur de la banque de France.

Quand nos décideurs politiques comprendront-ils que «trop d'impôts tue l'impôt», comme l'a montré l'économiste Arthur Laffer ? Les Français ont élu un «Président normal», ils attendent maintenant une «fiscalité normale», alignée sur la moyenne européenne.





Oser de nouvelles réformes pour l'Emploi



«De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace»

Danton

Le seuil des 3 millions de demandeurs d'emploi sans activité a été franchi début septembre en France malgré les tentatives du Gouvernement de freiner cette hausse par des emplois d'avenir, financés à 75% par l'État, dans le secteur public et associatif ou encore les contrats de génération.

Pour inverser durablement la courbe du chômage, notre pays a besoin de mesures audacieuses.

Le dispositif «zéro charge» pour les TPE qui embaucheraient un chômeur ou l'activation des dépenses passives du chômage en font parties.

Mais la priorité pour l'emploi doit également être menée en faveur des jeunes qui sont particulièrement touchés par la crise économique. 26% d'entre eux sont au chômage, contre seulement 7% en Allemagne.

Ils sont victimes de la rigidité de notre marché du travail, contrairement à la souplesse de ceux du Royaume-Uni ou de Allemagne, où la flexibilité favorise la rotation des personnes qui peuvent perdre plus facilement leur emploi mais aussi en retrouver un plus rapidement, les entreprises étant moins réticentes à embaucher.

Mais le fort taux de chômage des jeunes s'explique aussi par notre système d'apprentissage peu performant et considéré comme une voie de garage, dans notre pays où les mentalités sont particulièrement élitistes. La France compte 400 000 jeunes en apprentissages contre 1,6 millions en Allemagne : 55% des Allemands sont issus d'une formation en apprentissage, contre 5% des Français.

PROPOSITIONS

- Exonérer de cotisations sociales, patronales et salariales, de un à trois ans toute entreprise de moins de 10 salariés qui embaucherait un nouveau salarié en CDI¹¹ ;
- Affecter l'allocation chômage au service de l'emploi¹² ;
- Faire de l'entreprise l'acteur central de la formation des apprentis comme en Allemagne en particulier dans la gestion des centres de formation ;
- Permettre aux entreprises de créer leurs propres écoles d'apprentissage sans avoir besoin de l'accord des ministères, notamment de l'Éducation nationale en leur permettant de se grouper pour utiliser le montant de leur taxe d'apprentissage en termes de financement¹³.



IMPACTS

Exonérer de cotisations sociales, patronales et salariales, pendant un an toute entreprise de moins de 10 salariés qui embaucherait un nouveau salarié en CDI, constituerait un dispositif d'aide à l'embauche puissamment incitatif.

Le dispositif «zéro charge», initié en 2008 par le Président Sarkozy a ainsi permis environ un million de nouvelles embauches en 2009.

La deuxième mesure consiste à transférer une partie de l'allocation chômage qu'aurait touchée le salarié en recherche d'emploi à toute entreprise qui l'embaucherait en CDI, pour une durée de transfert n'excédant pas 6 mois de la période d'indemnisation restant à courir.

Cette proposition permettrait le retour à l'emploi et diminuerait le coût du chômage pour Pôle Emploi. Afin de bénéficier davantage aux jeunes et aux seniors, les taux de transferts leur seraient plus favorables.

Enfin, en matière d'apprentissage, il faut s'inspirer du modèle allemand, en permettant aux entreprises de gérer directement les filières d'apprentissage plutôt que de les taxer pour financer des centres de formation des apprentis qui ne sont pas forcément en adéquation avec leurs besoins.





Mettre en place un contrat de travail unique, simple et flexible

«En France, il existe 38 formes de contrats de travail différents»

La rigidité du marché du travail français explique en grande partie le peu d'entrain des chefs d'entreprise au moment d'embaucher.

Le CDI jugé trop rigide, spécifiquement en période d'incertitude économique est amplement contourné par les CDD et l'intérim. En effet, la crainte de ne pas pouvoir se séparer d'un collaborateur, pour s'adapter à la conjoncture économique, limite fortement la création d'emploi.

Aujourd'hui, il existe deux France, celle des salariés en CDI et celle de ceux qui enchaînent les emplois précaires. La rigidité du son marché du travail fait de la France, avec l'Espagne, le pays de l'OCDE avec la plus forte proportion de jeunes en contrats à durée déterminée (plus de 26% des jeunes de moins de 25 ans sont en CDD). Plus de 70% des embauches se font en CDD dans l'Hexagone¹⁴ et la crise a encore renforcé cette tendance.



PROPOSITION

Supprimer tous les contrats de travail pour ne garder qu'un Contrat de Travail Unique à droits progressifs, fusionnant CDI, CDD et intérim¹⁵.

IMPACTS

L'idée est de créer un nouveau contrat de travail, sans référence de durée, fusionnant CDI, CDD, contrats de missions et contrats saisonniers.

Le salarié serait ainsi embauché pour un poste, une mission, un objectif ou une fonction et les motifs de rupture seraient, comme pour un CDI actuellement, une faute du salarié ou la fin de l'activité à laquelle il était affecté. Préavis et indemnités de licenciements seraient proportionnels à la durée passée au sein de l'entreprise.

Cette proposition permettrait de fluidifier considérablement le marché du travail en incitant les entreprises à embaucher, alors qu'elles n'osent pas aujourd'hui le faire car les complications qui suivent les licenciements sont parfois rétroactives.

Ce nouveau contrat serait aussi un moyen de lutter contre la précarisation de l'emploi, en mettant fin à ce système dual qui oppose entre eux deux catégories de salariés. De même, il résoudrait le problème de la difficile insertion des jeunes dans le marché du travail.

Cette mesure permettrait enfin de mettre fin à l'exclusion sociale dont sont victimes les salariés en CDD ou en intérim, notamment avec des difficultés d'accès au logement et au crédit. Elle simplifierait le travail des ressources humaines, notamment dans les TPE et les PME, qui font aujourd'hui face à un droit du travail des CDD extrêmement complexe.

Inscrire dans la Constitution l'interdiction de la rétroactivité des lois fiscales



«La France est au 169^e rang sur 185 en termes d'attractivité fiscale des entreprises»
Étude PWC – Banque mondiale, 2012

Aubry et Rau enseignaient au milieu du XIX^e siècle que «l'intérêt social exige que l'autorité de la loi et la confiance qu'elle doit inspirer aux citoyens ne soient pas ébranlés par la crainte qu'un changement de législation ne vienne anéantir ou modifier les droits antérieurement acquis».

Cette citation garde tout son sens aujourd'hui où pour conserver et attirer les créateurs de richesse, dans cet espace ouvert, les pays ont pour mission, entre autres de garantir une certaine stabilité politique et fiscale.

Alors que l'article 2 du code civil prévoit que «la loi ne dispose que pour l'avenir, elle n'a point d'effet rétroactif». Malheureusement ce principe ne vaut pas pour les lois fiscales dont le Gouvernement se sert allègrement créant une insécurité juridique permanente. Les limites aujourd'hui prévues par la jurisprudence du conseil constitutionnel sont totalement insuffisantes.

Le paramètre fiscal est trop important dans la vie des entreprises pour qu'aujourd'hui, il soit laissé à l'appréciation unique du gouvernement qui ne manquera pas d'en jouer pour pallier ses carences de gestion.

La rétroactivité fiscale qui mine la confiance de l'acteur économique et les perspectives d'investissements des ménages, doit être étroitement encadrée par le texte fondateur de notre République.

PROPOSITION

Inscrire dans la constitution le principe de non rétroactivité des lois fiscales



IMPACTS

En recherche d'attractivité pour notre pays, cette non-rétroactivité fiscale, à valeur constitutionnelle, serait un gage très appréciable dans l'instauration d'un climat de confiance en direction des entreprises étrangères susceptibles d'investir en France.

Au-delà des entreprises, cette non-rétroactivité est aussi légitime pour le contribuable qui souhaite pouvoir effectuer des choix dans sa vie quotidienne en pleine connaissance de cause et sans être exposé au risque d'un changement rétroactif des règles du jeu.

Revenir au principe classique d'effectivité d'un texte à compter de sa publication en est le préalable afin d'assurer la crédibilité et l'efficacité de notre politique fiscale.

Une proposition de loi organique viendra délimiter les cas où le recours à une loi rétroactive est admis, soit parce

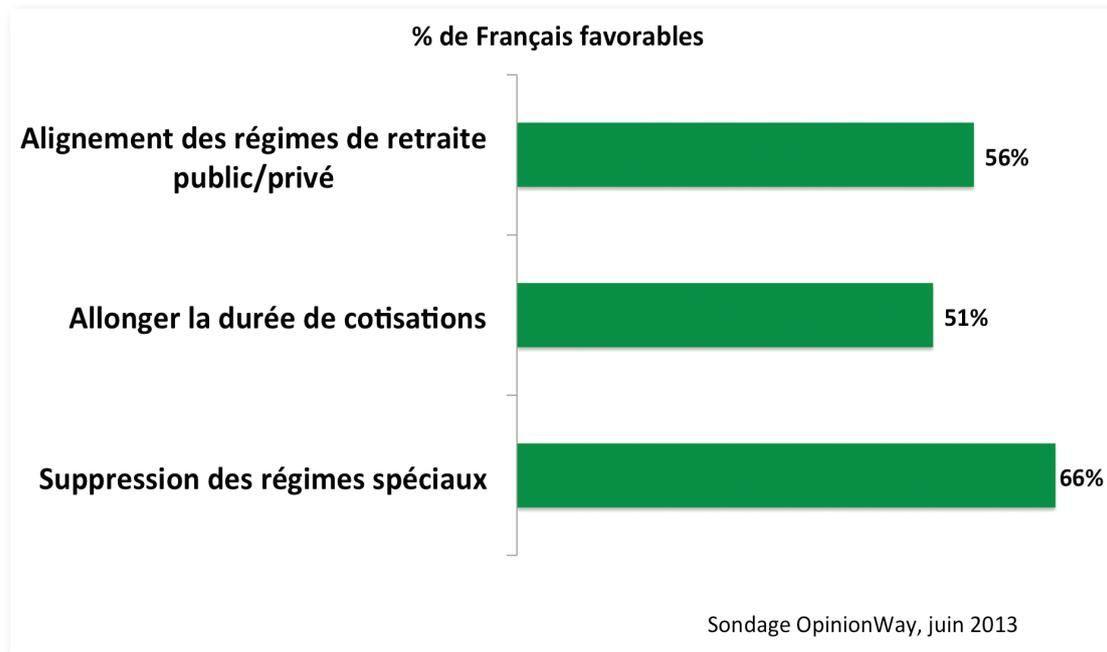
que l'intérêt général le justifie, soit parce que cette disposition allège le niveau des prélèvements obligatoires.

Nous vivons le début d'une nouvelle vague économique. Ce qui déterminera les capacités de la France à profiter des mutations technologiques de cette vague d'innovations, c'est l'attractivité économique. Nous avons besoin d'attirer les entreprises, les cerveaux, les investissements et les jeunes. La non-rétroactivité fiscale est un des ingrédients à ajouter pour que notre pays retrouve la croissance.

L'Italie, la Suède, l'Espagne, l'Allemagne, les Pays-Bas interdisent déjà l'adoption de dispositions fiscales rétroactives lorsqu'elles sont défavorables au contribuable. A quand l'adoption d'une telle disposition en France ?



Réaliser une vraie réforme des retraites



«66% des Français sont favorables à la suppression des régimes spéciaux» Sondage OpinionWay, juin 2013

Avec 278 milliards d'euros en 2010, soit un quart des dépenses publiques et la moitié des dépenses sociales¹⁶ les retraites sont les premières dépenses sociales du pays.

Malgré la succession des réformes, les prévisions du Conseil d'orientation des retraites (COR) ont confirmé un déficit s'élevant à 15 milliards d'euros aujourd'hui et qui atteindra 22 milliards d'euros en 2020 pour l'ensemble des régimes de retraite.

Les causes sont bien connues : allongement de la durée de vie de 7 ans depuis les années 1980, départs massifs à la retraite de la génération du baby-boom, baisse du nombre de cotisants.

Réformer en profondeur notre système de retraite est une nécessité pour préserver sa pérennité sur le long terme.

Aujourd'hui, notre système est inégal et inéquitable entre salariés du secteur privé et ceux du secteur public. Il est extrêmement complexe avec 35 régimes différents et plus d'une centaine de caisses, ce qui génère iniquités et coûts multiples. Est-il normal et «juste» que le mode de calcul intègre 75% du traitement des 6 derniers mois pour le secteur public contre les 25 meilleures années pour le privé ? Comment accepter qu'en 2011 l'âge moyen de départ à la retraite des salariés du privé était de 61,9 ans, alors que celui des salariés de certains régimes spéciaux était compris entre 55,1 et 54,4 ans ? Alors que François Hollande a fait de la «justice» son leitmotiv, la convergence des régimes de retraite apparaît comme inévitable.

Il faut enfin prévoir un moyen complémentaire d'assurer son financement, en introduisant une dose de capitalisation dans un système qui fonctionnerait toujours, en grande partie, sur le mode de la répartition. En matière de «capitalisation», la France a déjà pris du retard : au sein de l'OCDE, les retraites par capitalisation fournissent ainsi 20 à 30% des revenus des retraites, contre seulement 3% en France¹⁷.

Notre système de retraite mérite une réforme structurelle, en profondeur car on ne peut plus, aujourd'hui, se contenter de demi-mesures.

PROPOSITIONS

- Prévoir, à l'instar de ce qu'ont fait tous les pays industrialisés, un plan d'allongement de la durée de cotisation à 45 années de cotisation et un recul de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans ;
- Aligner les taux de cotisation et relever progressivement le mode de calcul des pensions des régimes spéciaux et le faire converger avec celui du privé ;
- Affiliation au régime général de tous les nouveaux salariés entrants (fonctionnaires, EDF/GDF, SNCF, RATP, parlementaires, salariés de l'agriculture, Banque de France...);
- Mettre fin à la complexité du système en fusionnant tous les régimes salariés au sein d'un régime unique ;
- Introduire une dose de capitalisation en étendant le régime obligatoire par capitalisation prévu dans le cadre de la fonction publique à tous les salariés: 10% des cotisations seraient versées sur des fonds par capitalisation.



IMPACTS

Ces propositions visent à équilibrer les comptes de notre système de retraite, assurer l'équité entre les Français et rendre le système davantage lisible et compréhensible.

Alors qu'on comptait 4 actifs pour 1 retraité en 1960, on en comptera plus qu'1,4 en 2040. L'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge de départ à la retraite permettront ainsi de s'adapter à l'évolution démographique de notre pays, en augmentant la population des actifs et en rééquilibrant le système.

La convergence, puis la fusion des régimes de retraites, permettra de réaliser d'importantes économies, s'avoisant à plus de 6 milliards d'euros.

Enfin, introduire une dose supplémentaire de capitalisation, comme dans l'ensemble des pays européens, permettrait de stabiliser le financement de notre système de retraite.

Mieux, cela favoriserait le développement des fonds de pension, ce qui profiterait aux entreprises grâce aux

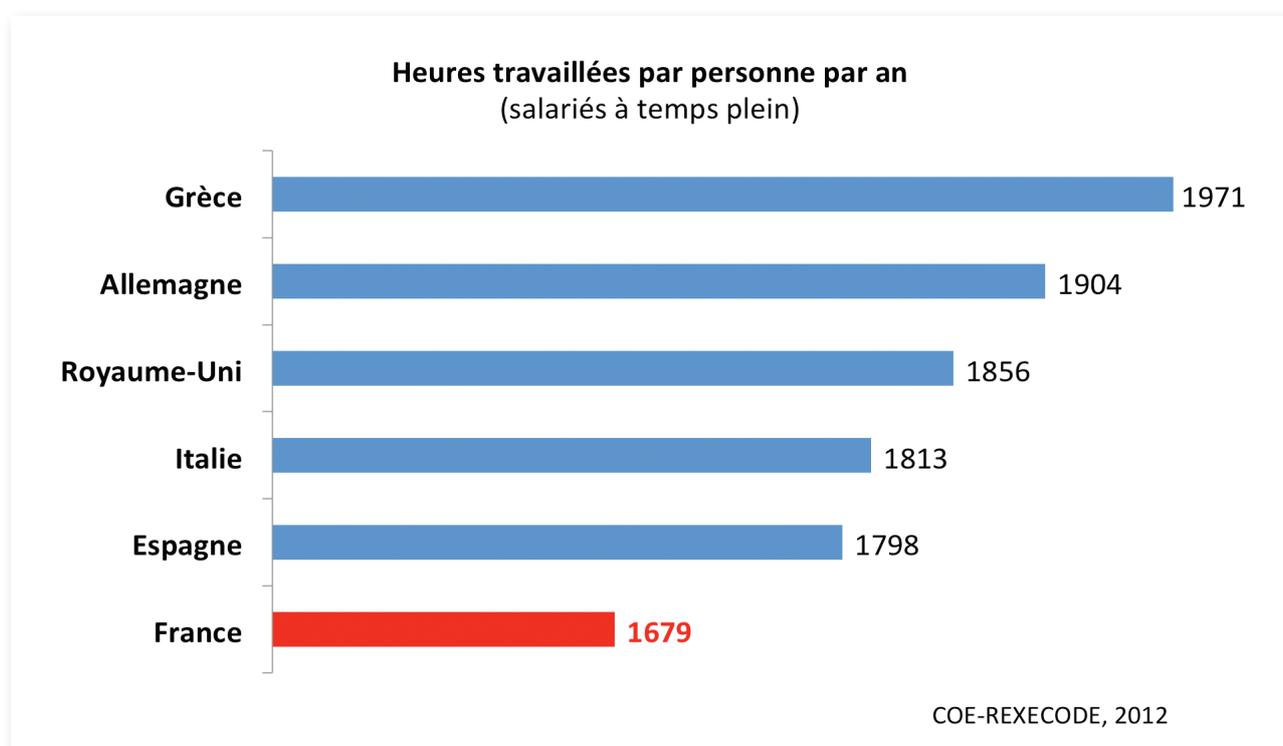
financements et investissements nouveaux. Les travaux de l'IREF montrent que si les fonds de pension étaient aussi dynamiques qu'aux Pays-Bas, investissant alors près de 4 milliards de dollars par an, ils permettraient la création de 264 000 emplois sur la période 2013-2017 ! Si des fonds de pension participaient à des investissements à hauteur d'1 milliard d'euros par an, cela représenterait la création de 88 000 emplois à l'horizon 2017, c'est-à-dire à une baisse de plus de 2% du chômage. De plus, un emploi créé par des fonds de pension coûterait deux fois moins cher qu'un emploi d'avenir¹⁹ !

Les pays comparables aux nôtres qui ont vraiment réformé leur système de retraite, comme la Suède et l'Allemagne, n'ont pas opté entre le «tout répartition» ou le «tout capitalisation», mais adopté un système mixte dans lequel répartition et capitalisation ne s'opposent pas mais se complètent. La France devrait s'en inspirer, au plus vite.





Abroger les 35 heures et promouvoir les accords de branche



**«Le code du travail français contient 3600 pages,
contre 800 en Allemagne et 70 en Suisse...»**

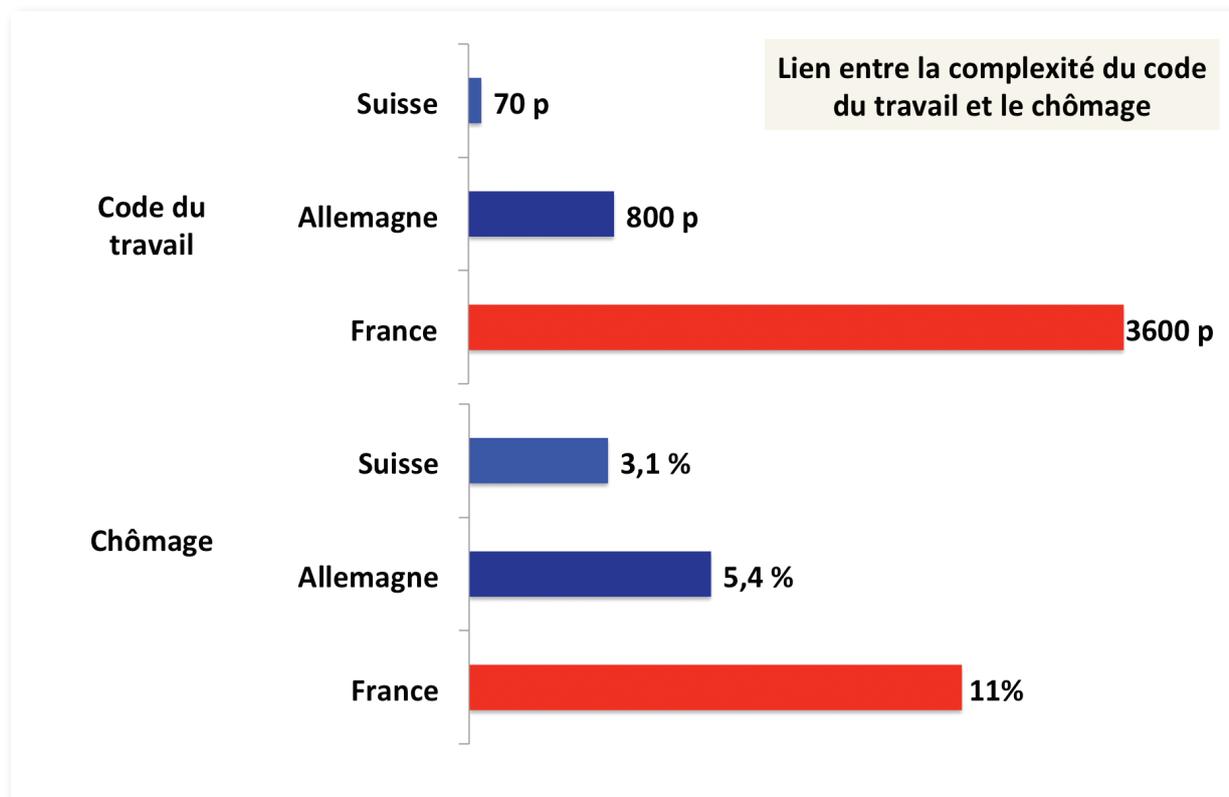
La France est, avec la Finlande, le pays où les salariés à temps plein ont la durée annuelle du travail la plus faible d'Europe : 1679 heures en moyenne, soit 224 heures de moins que les Allemands, 177 heures de moins que les Britanniques, 134 heures de moins que les Italiens²⁰. Un résultat essentiellement imputable aux 35 heures qui ont limité les capacités d'adaptation de nos entreprises et miné la compétitivité française.

Pour libérer la croissance, sauver notre industrie et retrouver du pouvoir d'achat, il est nécessaire de donner plus de liberté aux entreprises dans la négociation de leur temps de travail et de garantir la supériorité de ces accords sur les dispositions en vigueur dans le code du travail.

Complexe et instable, il encadre la vie des entreprises, conditionne leur façon d'agir et les contraint sous tous les angles. En pleine mondialisation, il n'est plus adapté à la réalité de nos entrepreneurs.

Pour rester compétitives, les entreprises ont besoin de pouvoir réagir et s'adapter rapidement à un environnement économique en perpétuel mouvement, elles ont besoin de liberté.

Cette liberté ce sont les accords de branche. Nos entreprises doivent pouvoir négocier en fonction de leurs spécificités sans qu'on leur impose d'en haut des règles inadaptées à leur besoins.



PROPOSITIONS

- Sortir du carcan des 35 heures, en donnant aux entreprises la liberté de négocier par branches leur temps de travail et leurs organisations ;
- Faire primer les conventions ou accords de branches sur les dispositions légales en vigueur.



IMPACTS

Cette proposition permet à chaque entreprise, quel que soit sa taille ou son secteur d'activité, en fonction des accords de branche, d'adapter son organisation et son temps de travail à ses nécessités économiques. Chaque secteur d'activités étant différent, imposer une même loi de manière unilatérale n'a pas de sens.

Il s'agit de sauvegarder nos emplois en redonnant un nouveau souffle à nos entreprises. Ces dernières pourraient ainsi être réactives, compétitives et attractives, à l'heure où elles doivent répondre rapidement aux attentes du marché dans un contexte d'économie mondialisée où la concurrence est rude.





Favoriser la mixité culturelle public-privé dans le processus décisionnel



«79% des chefs d'entreprises souhaitent l'entrée au gouvernement de personnalités issues de la société civile»

Sondage IFOP-FIDUCIAL, Mai 2013

«On ne peut pas résoudre les problèmes avec ceux qui les ont créés», disait Albert Einstein.

Le fait est que la grande majorité (92%) des membres des cabinets de François Hollande et Jean-Marc Ayrault n'ont jamais travaillé en entreprise, et seul un ministre au sein du Gouvernement a réellement connu le monde de l'entreprise²¹.

Le même phénomène se répète au sein de la Banque publique d'investissement (BPI) nouvellement créée pour venir en aide aux PME avec 11 des 13 membres issus de l'ENA.

Ce manque de mixité culturelle et d'expérience des réalités économiques est un handicap regrettable car cela renforce le sentiment d'incompréhension fréquemment raconté par les chefs d'entreprises que nous avons rencontrés lorsqu'ils évoquent leurs contacts avec le pouvoir politique.

Le monde économique n'ayant pas assez d'interlocuteurs au sein du monde politique au fait de son quotidien, les malentendus perdurent et la frustration augmente. Ceci doit changer, les recrutements doivent être plus diversifiés, la culture de l'administration doit évoluer, nous devons casser les murs existants



PROPOSITIONS

- Diversifier professionnellement les cabinets ministériels en y incluant 1/3 de profils issus du privé ;
- Nomination d'un gouvernement resserré d'une quinzaine de ministres dont la moitié ayant au moins 10 ans d'expérience en entreprise ;
- Création de commissions de sélection ouvertes pour les postes de direction dans l'administration devant lesquelles tous les candidats, y compris ceux issus de la société civile, pourraient postuler ;
- Élever à hauteur de 50% la présence de personnes provenant du monde de l'entreprise dans les conseils d'administration des universités ;
- Inciter les élèves de l'ENA à faire un stage dans une PME ;
- Faire une étude d'impact avant chaque décision concernant les entreprises, en présence de chefs d'entreprise.



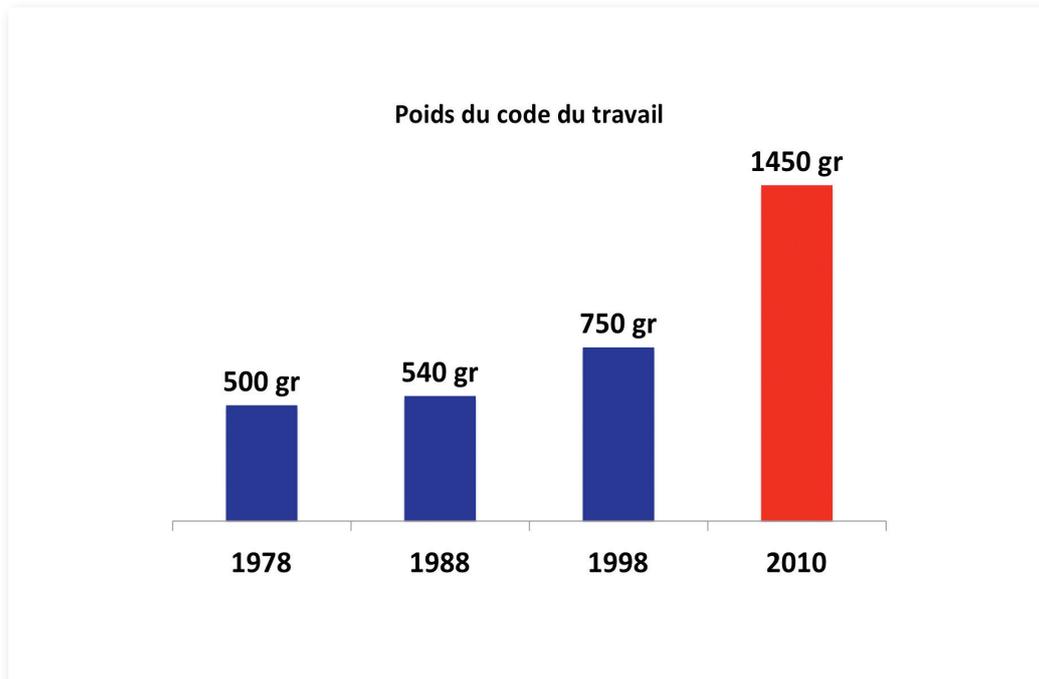
IMPACTS

Culture administrative et culture économique doivent pouvoir se parler pour mieux se comprendre.

Une plus grande mixité public-privé permettra ainsi aux décideurs politiques de mieux appréhender le monde de l'entreprise et aux chefs d'entreprises d'avoir une meilleure connaissance des contraintes des politiques.



Simplifier le code du travail



**«Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires»
Montesquieu**

La complexité du code du travail nuit à son efficacité et constitue un frein au développement de nos entreprises.

Nombre de ses textes apparaissent inutiles, en contradiction avec d'autres et incompréhensibles pour les salariés et les employeurs.

Le poids du code du travail a triplé en 30 ans. Il regroupe près de 10 000 articles, contre 3800 en 2003 et 600 en 1973. A titre de comparaison, le code du travail Suisse n'en compte que 54.

L'inflation normative est telle, que le chef d'entreprise a le sentiment d'être confronté à une instabilité permanente. La complexité des textes ne cesse d'accroître la fracture entre les petites et les grosses entreprises : les PME et les TPE ne disposant pas des moyens financiers suffisants pour se doter de services juridiques afin d'analyser et d'intégrer cette cascade permanente de textes législatifs et réglementaires.

De plus, les sanctions pénales qui peuvent tomber à toute occasion entretiennent un climat d'insécurité permanent pour le chef d'entreprise alors même que le contenu de ses obligations n'est pas clair.

Cette situation nuit gravement à l'attractivité de notre pays auprès des investisseurs étrangers. Dans le classement «Doing Business» (2013) qui se charge de classer chaque pays en fonction de la facilité d'y faire des affaires, la France n'occupe que la 38^e place, contre le 21^e rang pour l'Allemagne ou le 10^e rang pour la Grande-Bretagne...

Il est donc urgent de recentrer le code du travail vers des objectifs de clarté et de simplicité.

PROPOSITIONS

- Rendre le code du travail lisible, applicable et compréhensible par les entreprises, notamment les plus petites (Proposition de loi de Jean-Pierre DECOOL déposée le 6 février 2013) ;
- Supprimer 2 textes de loi à chaque fois qu'1 nouveau est créé (principe anglais du «one in, two out») ;
- Fixer un objectif de baisser de 5% par an l'ensemble de nos codes et normes ;
- Réformer l'administration pour la transformer en une administration qui accompagne au lieu de punir.



IMPACTS

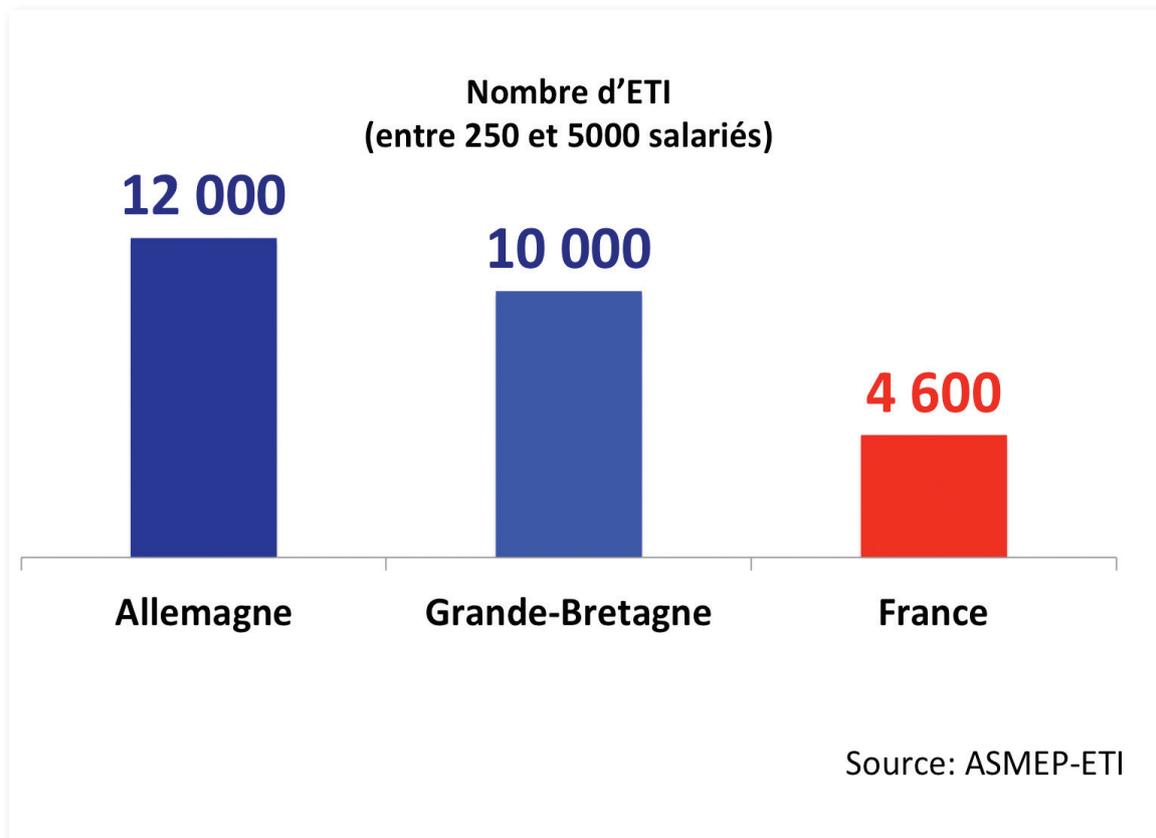
Au moment où le nombre de chômeurs est historiquement élevé dans notre pays, cette proposition vise à favoriser l'embauche en France.

Il s'agit notamment de permettre aux petites entreprises de recruter à nouveau. Le tissu économique français étant composé de près d'1,2 million de PME et TPE de moins de 10 salariés, ce qui représente 80 à 85% du nombre total des entreprises. Ces dernières sont les premières victimes de la complexité du droit du travail.





Relever les seuils sociaux et fiscaux



**«La France compte 4600 ETI (entre 250 et 5 000 salariés),
contre 10 000 en Grande-Bretagne et 12 000 en Allemagne²³»**

La France compte 28 seuils d'effectifs en matière sociale (sécurité sociale, cotisation au FNAL, formation professionnelle, bilan social, négociation annuelle obligatoire, versement transports etc.)²⁴.

L'augmentation des effectifs d'une entreprise et donc le franchissement de certains seuils, accroît très significativement le coût social pour l'employeur. Il existe trois seuils particulièrement critiques : 10, 20 et 50 salariés.

Ces seuils ont un effet dévastateur sur l'emploi. Ils sont un frein au développement de l'entreprise, une véritable barrière psychologique, car perçus par l'entrepreneur comme un facteur de complexification administrative, avec notamment la mise en place d'un comité d'entreprise. Surtout ils renforcent la peur d'embaucher, et incitent certains chefs d'entreprise à créer une autre structure juridique, ce qui entraîne des complications et des risques juridiques.

Ainsi, en France, 7 ans après sa création, une entreprise emploie en moyenne 20 salariés, contre 80 en Grande-Bretagne. L'effectif moyen de toutes les entreprises employeuses françaises à leur création est de 2,7 personnes, contre 6,6 aux États-Unis et 4,5 en Allemagne²⁵.

Par exemple le passage de 9 à 10 salariés entraîne une hausse des cotisations pour la formation professionnelle de l'ordre de 2 250 euros par an quant au franchissement de la barre des 50 salariés il a pour conséquence l'application de 34 législations et réglementations supplémentaires dont le coût représente 4% de la masse salariale²⁶.



PROPOSITIONS

- Relèvement des seuils sociaux de 10 à 20 et de 50 à 100 salariés.
- Supprimer toutes les obligations concernant la représentation du personnel pour les entreprises de moins de 20 salariés, et de ne conserver ensuite qu'un délégué unique élu par tranche de 115 salariés. L'ensemble des contraintes liées au seuil de 50 salariés devra ensuite être décalé vers la barre des 250 salariés, et tous les seuils intermédiaires supprimés.



IMPACTS

Relever les seuils sociaux et fiscaux permettrait de favoriser la croissance de la taille de nos entreprises et de faire émerger des Entreprises de taille intermédiaire (ETI), véritable maillon faible de notre économie.

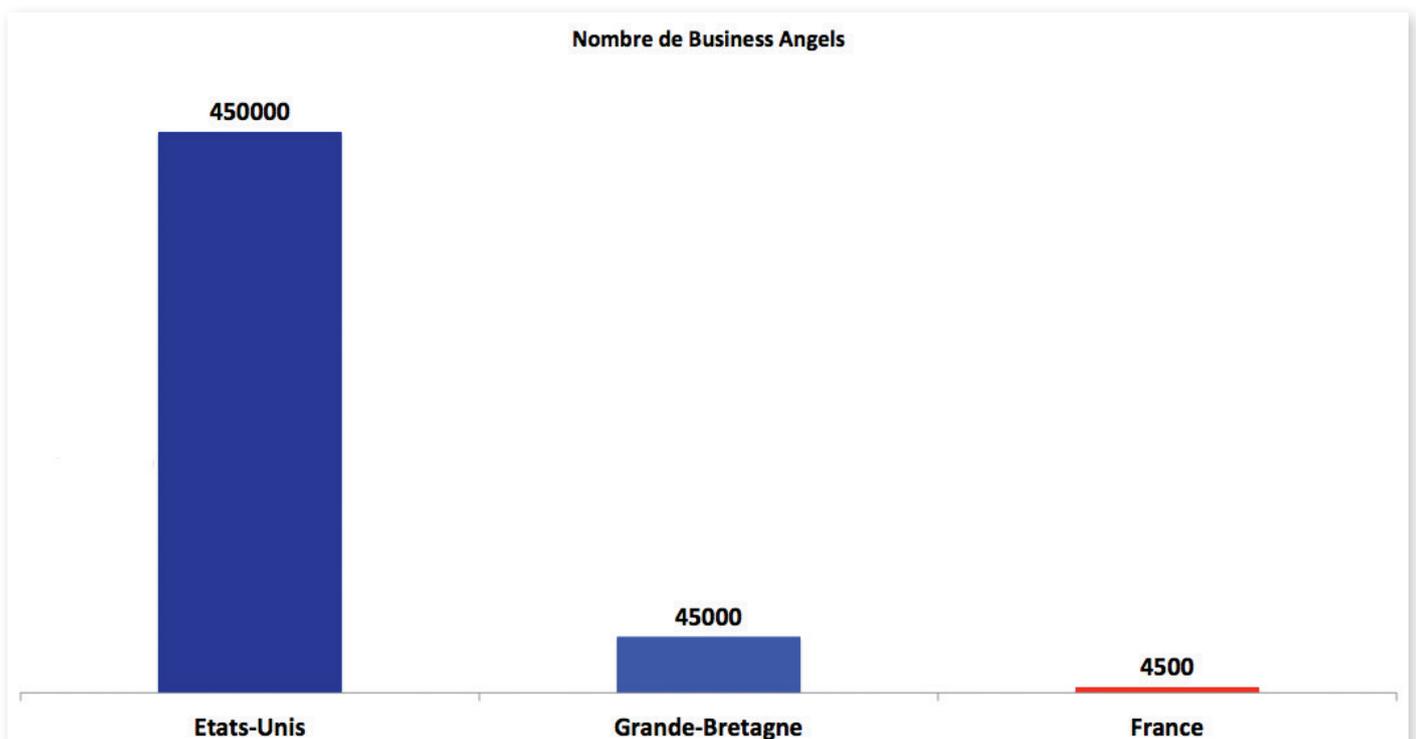
Le problème n'est pas la création d'entreprise, plus de 550 000 ont vu le jour l'année dernière, mais leur pérennité et leur développement : seulement 6% des entreprises françaises dépassent 10 salariés, soit environ 200 000 entreprises, et 1% ne franchit la barre des 50 salariés, soit environ 33 000 entreprises²⁷. Construire un véritable «Mittelstand» français doit devenir un objectif économique et une priorité politique.

Cette mesure atténuerait la «peur d'embaucher» et donnerait une plus grande compétitivité à nos entreprises pour faire face à leurs concurrents internationaux.

Son impact sur l'emploi serait important : 22 500 entreprises embaucheraient des salariés supplémentaires sans ces seuils sociaux. En 2012, l'INSEE et l'IFRAP évaluaient la perte d'emplois générés par les seuils sociaux entre 70 000 et 140 000 emplois²⁸.

12

Multiplier les Business Angels



«La France compte 4 500 Business Angels, contre 45 000 en Grande-Bretagne et 450 000 aux États-Unis»

Les «Business Angels» sont des personnes physiques, passionnées par l'aventure entrepreneuriale, qui investissent leur argent dans de jeunes entreprises innovantes, tout en leur apportant un réseau et une expérience.

Leur présence en France est indispensable : au cours des 5 dernières années, ils ont investi 200 millions d'euros dans la création et le développement de plus de 1 500 entreprises²⁹.

Rien qu'en 2012, ils ont contribué à créer plus de 2 600 emplois dans les entreprises qu'ils ont financées. Ils favorisent l'émergence d'un «capitalisme de proximité» qui rapproche investisseurs et entrepreneurs.

Notre système fiscal doit donc multiplier le nombre de Business Angels en facilitant le drainage de l'épargne des plus fortunés vers l'investissement productif, pour accompagner et financer des entreprises en démarrage, soit de façon directe soit via des fonds spécialisés.

L'ISF-PME, porté en 2007 par «Génération entreprise», va dans cette direction. Il a ainsi permis à 92 400 ménages d'investir plus de 1,1 milliard d'euros par an dans nos PME, le poumon de nos emplois. Il rapporte bien plus de richesses à l'État qu'il ne lui coûte de recettes fiscales et a transformé les capitaux des plus aisés en une épargne fertile directement mise au service de l'économie réelle.

Ce dispositif est devenu une source indispensable de financement pour nos entrepreneurs, qui ont grandement besoin de capitaux pour investir et créer des emplois. Un besoin d'autant plus vital qu'il est difficile de lever du capital en France et que l'application des règles prudentielles de «Bâle III» et de «Solvency II» risquent de provoquer un assèchement du crédit bancaire pour nos entreprises les plus fragiles. Il est donc urgent d'anticiper cette situation, surtout quand on sait que la durée de vie d'une PME dépend directement de son accès au financement.

PROPOSITIONS

DÉPLAFONNER LE DISPOSITIF MADELIN, L'ISF-PME³⁰, LE PEA-PME

La France doit s'inspirer du système anglais EIS («Entreprise Investment Scheme») qui accorde une réduction d'impôt de 30% de l'investissement réalisé dans une PME avec des plafonds bien plus élevés (2 millions de livres contre 45 000 euros pour l'ISF-PME, 100 000 euros pour l'IR-Madelin et 75 000 euros pour le PEA-PME).

Ce déplafonnement permettrait ainsi de faire émerger des «Business Angels» importants («les super Angels», contribuables capables de mettre individuellement plus de 100 000 euros dans une entreprise) et d'orienter massivement leur épargne vers nos PME.

AUGMENTER L'INCITATION FISCALE EN PROPORTION DES RISQUES PRIS.

Le dispositif Madelin pourrait être porté de 18% à 50%, et l'ISF-PME de 50% à 75%, pour un investissement dans une TPE ou dans une PME innovante (au sens du label Oséo et JEI).

Ce système, à l'instar de l'EIS anglais dont les fléchages sont plus rigoureux, permettrait de mieux cibler les entreprises bénéficiaires, de mieux récompenser la prise de risque et d'améliorer la phase d'amorçage des petites structures innovantes.



IMPACTS

Ces mesures permettraient de renforcer les fonds propres de nos PME en fluidifiant davantage la circulation du capital.

En effet, le développement d'un grand nombre d'entreprises de croissance est souvent freiné par un «trou de financement», «l'equity gap» en anglais, c'est-à-dire le fait qu'une entreprise en création ne trouve pas de fournisseurs de capitaux dans la zone de 100 000 à 2 millions d'euros. En dessous, la famille est sa principale source de financement, au-dessus c'est le capital-risque, mais il faut

trouver le moyen de faire financer cet intervalle critique. Multiplier les Business Angels permettrait d'y remédier.

Elles constitueraient une incitation véritable à investir dans les PME les plus dynamiques et favoriseraient l'émergence d'un écosystème favorable à la création d'entreprise. Grâce au système anglais EIS, les résultats sont au rendez-vous : chaque année, les entreprises créatrices d'au moins 1 emploi sont deux fois plus nombreuses au Royaume-Uni qu'en France. En clair : il n'y a pas de start-up sans Business Angels.



Favoriser la participation et l'actionnariat salarié

«En France, un ralentissement de la progression de l'actionnariat salarié commence à se ressentir»
Source : Capital Ingenium

La participation des travailleurs aux fruits du travail de leur entreprise était la grande ambition du Général de Gaulle, notamment pour mettre fin aux affrontements stériles entre le capital et le travail.

Pourtant, près d'un demi-siècle après la création des accords d'intéressement facultatif, en 1959, puis la mise en place en 1967 de la participation obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés, un long chemin reste à accomplir. Aujourd'hui moins de 8,5 millions de salariés du secteur privé, soit un peu plus d'un salarié sur deux, y ont accès.

La participation et l'actionnariat salarié possèdent de nombreux avantages : ils constituent pour les entreprises un véritable outil de motivation et de fidélisation de leurs collaborateurs ainsi qu'un instrument de lutte contre les OPA hostiles.

En partageant les fruits de la croissance, ces mécanismes impliquent les salariés dans la stratégie de l'entreprise et les sensibilise à ses objectifs économiques et financiers. Ils renforcent également l'esprit de cohésion et améliore considérablement l'efficacité des équipes.

Quant aux salariés, cela leur permet de se constituer un capital ou un complément de revenus dans des conditions avantageuses.

Cependant, bien que les actionnaires salariés représentent en France 51,5% du nombre total de salariés, contre une moyenne européenne de 30%, les entreprises françaises éprouvent actuellement de plus en plus de difficultés à maintenir leurs plans d'actionnariat salarié en raison notamment d'une fiscalité devenue défavorable.

En effet, la contribution patronale payée à l'URSAFF lors des attributions gratuites d'actions et de stock-options est passée de 10% en 2010 à 30% aujourd'hui, mettant dans l'impossibilité de nombreuses PME et TPE d'ouvrir leur capital à leurs salariés.

Quant au taux du forfait social payé par les entreprises sur la participation, l'intéressement et l'abondement, il est passé de 8% à 20%, portant un coup sérieux à l'épargne salariale.

Alors que la France s'enfonce dans la crise, lancer un grand élan national pour encourager la participation et l'actionnariat salariés dans les entreprises, quelle qu'en soit leur taille, apparaît nécessaire.

PROPOSITIONS



- Supprimer la contribution patronale lors des attributions d'actions gratuites et des stock-options ;
- Supprimer le forfait social payé par l'entreprise sur l'épargne salariale ;
- Inciter la mise en place d'un mécanisme de participation aux bénéficiaires, ou d'intéressement à la performance, dans les PME, aux moyens d'une information claire et d'une fiscalité stable.

IMPACTS

La suppression de la contribution patronale lors des attributions d'actions gratuites et des stock-options vise à inciter les entreprises à favoriser l'actionnariat salarié.

En effet, le principe même de cette cotisation n'a pas de sens économique : elle concerne une entreprise qui décide d'ouvrir le capital «gratuitement» à ses salariés, qui n'a donc reçu aucun argent, dont l'action perd même de sa valeur par la dilution qu'elle induit, et qui doit quand même s'acquitter de ce prélèvement.

Conséquence, elle freine toutes les opérations d'actionnariat salarié et a un rendement décroissant. «Je n'ai pas de chiffres permettant d'estimer la collecte par les Urssaf de cette fameuse cotisation patronale sur actions gratuites ou stock-options mais je crois pouvoir parier sans risque qu'elle doit être ultra-modeste, voire nulle, pour ce qui concerne les entreprises non cotées ! Laffer aurait-il encore frappé ?»³¹, s'interroge ainsi Jean-David Chamboredon, initiateur du mouvement des Pigeons.

Quant à la suppression du forfait social, elle garantirait une pérennité des accords de participation. La hausse brutale du forfait social, de 8 à 20%, avait en effet motivé de nombreuses entreprises à remettre en cause leurs politiques salariales, comme le groupe Dassault Aviation qui avait dénoncé son accord de participation. Ce n'est

donc pas un hasard si le rendement du forfait social cette année ne devrait s'élever qu'à 600 millions d'euros contre les 2,3 milliards prévus par le gouvernement. Augmenter sans cesse la taxation de l'épargne salariale finira par tuer ce dispositif.

Étendre davantage aux PME ces dispositifs d'épargne salariale semble également important : seulement 16% des salariés des entreprises de moins de 50 salariés en bénéficient actuellement, contre 78% pour les entreprises de 50 à 500 salariés et 92% au-delà.

L'ensemble de ces mesures permettront donc d'élargir l'actionnariat et l'épargne salariale, au bénéfice de la croissance et de l'emploi et elles contribueront à regrouper salariés et actionnaires derrière un même objectif : la réussite de leur entreprise.

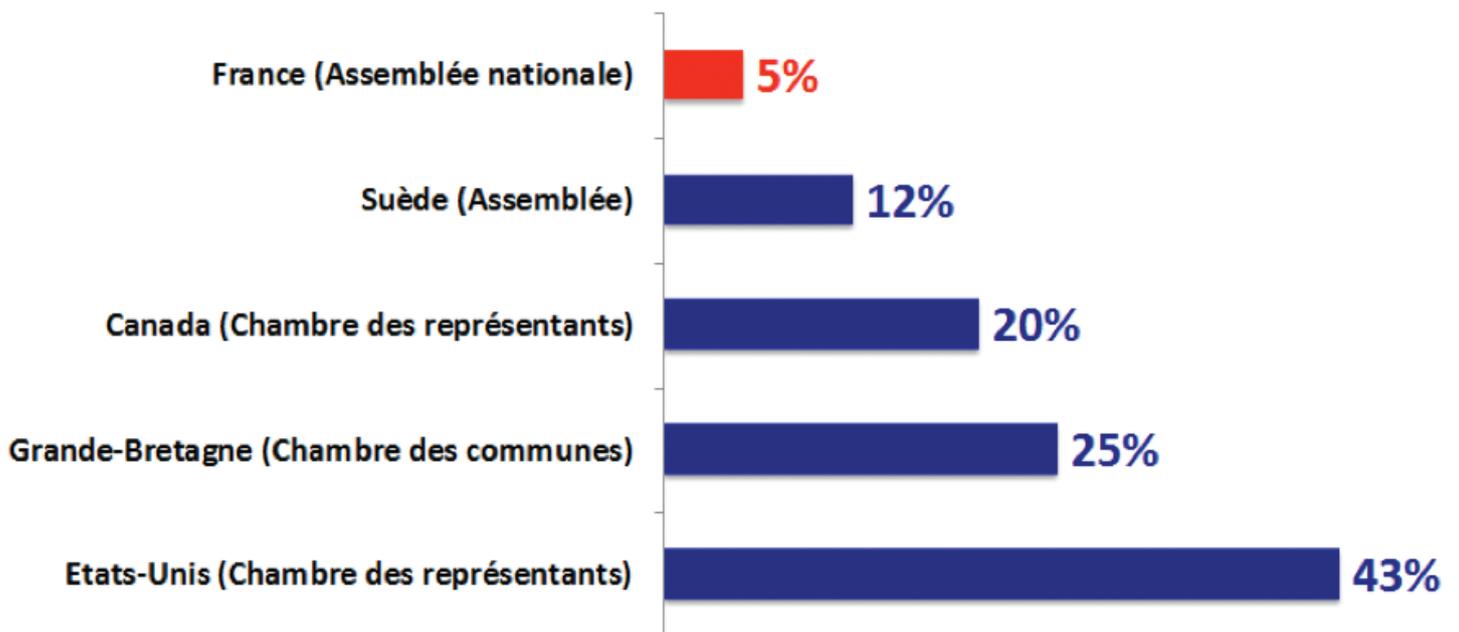
Selon le Centre d'analyse stratégique (CAS), les entreprises qui ont mis en place l'actionnariat salarié ont une performance sociale supérieure à celles qui ne l'ont pas fait de 52%. Une étude de l'université Rutgers montre même que les sociétés proposant des plans d'actionnariat à leurs salariés améliorent de 2% la croissance de leur chiffre d'affaires et de l'emploi par rapport aux autres sociétés !



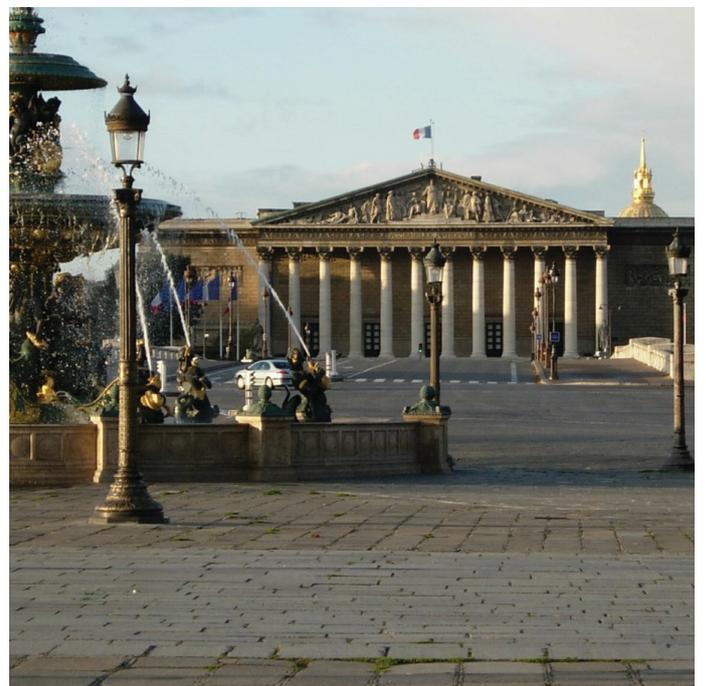


Choisir entre fonctionnaire ou parlementaire!

% d'entrepreneurs à l'Assemblée nationale



Source: IREF, 2013



«73% des Français pensent que les chefs d'entreprise ne sont pas suffisamment représentés à l'Assemblée nationale».

Sondage IFOP pour GEEA, décembre 2012

En politique la diversité des parcours personnels et professionnels est essentielle. Elle enrichit le débat, nourrit la réflexion et permet de lutter contre la consanguinité intellectuelle qui empêche trop souvent une prise de décision éclairée et courageuse.

Malheureusement au sein des Assemblées ce n'est pas le cas en effet 44% des députés et 43% des sénateurs sont issus de la Fonction publique et seulement 5% des membres de l'Assemblée nationale et 6% du Sénat sont entrepreneurs³². Cette disproportion, véritable singularité française, tend à s'aggraver avec la diminution du nombre de parlementaires chefs d'entreprise de mandature en mandature : de 2002 à 2007 l'Assemblée nationale en comptait 53; de 2007 à 2012, 45 ; et ils ne sont plus que 30 pour celle-ci³³.

Cette surreprésentation de la Fonction publique n'est pas saine pour notre démocratie.

Sans expérience concrète de l'économie, il est facile pour ces parlementaires d'avoir une vision théorique, voire idéologique de l'entreprise. Inconscients des problématiques en jeu, ils ont alors tendance à prendre des initiatives souvent malheureuses et anti-économiques.

Rééquilibrer la représentativité parlementaire et renforcer la présence d'entrepreneurs au sein même du Parlement est une nécessité vitale pour l'avenir de notre démocratie.

PROPOSITION

- Rendre obligatoire la démission de la fonction publique de tout fonctionnaire élu au Parlement.



IMPACTS

Cette disposition vise à garantir l'équité d'accès au mandat de parlementaire entre les élus issus de la fonction publique, protégés par leur statut, et l'ensemble des autres catégories socio-professionnelles pour qui la vie politique représente un risque.

C'est une proposition mesurée qui concerne uniquement l'incompatibilité, et non l'inéligibilité comme en Grande-Bretagne. En ce sens, elle n'interdit pas aux fonctionnaires de se présenter aux élections mais oblige simplement l'élu à choisir entre son mandat et sa fonction, cela

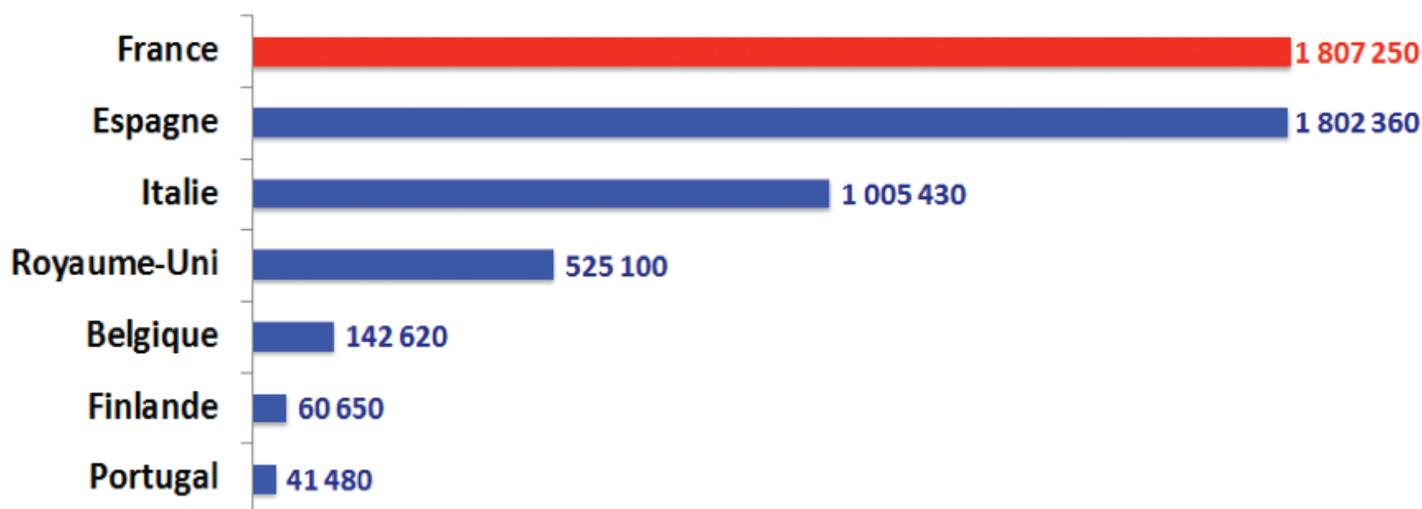
afin de garantir l'indépendance des élus au cours de leur mandat et une meilleure représentativité du Parlement.

Alors que le dernier budget français voté à l'équilibre date de 1974, les parlementaires dotés d'une expérience d'entreprise, contribueraient à améliorer la gestion des deniers publics. En réduire le nombre, comme le suggère la commission Jospin sur la rénovation et la déontologie de la vie publique, serait contraire à l'intérêt du pays.



Rendre plus transparent le financement des syndicats

Nombre de jours non travaillés pour cause de grève



Source: Eurostat, 2011

«Chez nos voisins (Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Suède), le montant des cotisations représente environ 80% des recettes totales des syndicats, contre 20% en moyenne en France»

Source : IFRAP

La France est l'un des pays industrialisés dont le taux de syndiqués est le plus bas : seulement 8% des salariés font partie d'un syndicat contre une moyenne de 23% dans l'Union européenne³⁴.

Nos syndicats sont peu représentatifs et ont quasiment disparus dans nos entreprises privées : le taux de syndicalisation des salariés atteint ainsi 15,2% dans la Fonction publique contre seulement 5% dans le secteur privé³⁵. En termes de représentativité syndicale, les 15 millions de salariés du privé pèsent donc moins que les 5,3 millions de salariés du public.

Cette situation entretient un dialogue social souvent tendu et peu constructif. La France est ainsi le premier pays d'Europe à faire la grève avec 1 800 000 «journées non travaillées» par an (dont 62% dans la Fonction publique), contre 1 million pour l'Italie, 525 100 pour l'Espagne, ou 41 480 pour le Portugal³⁶. Cette relation conflictuelle entre partenaires sociaux coûte cher à nos entreprises, paralyse un certain nombre de réformes essentielles pour la France et plombe l'image de notre pays aux yeux des investisseurs étrangers³⁷.

Si notre pays connaît une représentation syndicale si faible et si peu représentative, c'est parce que les syndicats ne sont pas incités financièrement à attirer de nouveaux adhérents. Ainsi, certains syndicats sont subventionnés à plus de 80% par l'État. Malgré la chute du nombre d'adhérents, c'est 1 milliard d'euros au moins qui arrive chaque année du secteur public dans les caisses des organisations syndicales³⁸.

Réformer le mode de financement des syndicats apparaît donc comme une nécessité pour améliorer la qualité du dialogue social et ne pas freiner le rythme des réformes.

PROPOSITION

- Instaurer une nouvelle règle précisant que la part de financement public des syndicats doit toujours être inférieure à la part du montant total des cotisations des adhérents.



IMPACTS

Cette proposition permettrait d'améliorer la représentativité des syndicats et d'introduire plus de transparence dans leur financement.

Alors que les moyens attribués aux syndicats ont été multipliés par 20 depuis les années 1950 tandis que le nombre de leurs adhérents a été divisé par 4, le rapport Perruchot suggérait d'initier un syndicalisme à l'allemande avec des organisations syndicales qui vivent essentiellement

de leurs cotisations. «Ca en ferait des syndicats plus autonomes, plus responsables et plus représentatifs»³⁹, conclut-il.

Cette mesure permettrait ainsi aux syndicats de passer d'une culture de la confrontation à une culture de la concertation, comme en Allemagne, où les partenaires sociaux participent à l'occasion d'un dialogue apaisé, aux grandes réformes économiques et sociales du pays.

34 – Source : Worker Participation EU 35 – « Un France pas assez syndiquée », Dominique Perrin, Challenges, 02/12/2012 36 – Source : Eurostat, 2001 37 – Lors de la réforme des retraites en 2010, la Ministre de l'économie Christine Lagarde évaluait le coût d'un jour de grève entre 200 et 400 millions d'euros... 38 – Source : IFRAP 39 – Interview de Nicolas Perruchot qui a mis en exergue de nombreux dysfonctionnements dans la représentation syndicale



Assouplir les règles d'ouverture des magasins et des services

«69% des Français sont favorables à l'ouverture des magasins le Dimanche»

Sondage IFOP, Octobre 2013

Actuellement, les règles régissant les ouvertures dominicale et nocturne des magasins et des services souvent complexes et restrictives autorisant les ouvertures en fonction du type de commerce et du lieu, générant des situations injustes et incompréhensibles.

Dernier exemple en date : les 15 établissements d'Ile-de-France des enseignes de bricolage Castorama et Leroy Merlin qui ont été autorisés à ouvrir le dimanche, alors que Bricorama ne l'était pas.

Pourtant, le travail dominical et nocturne est aujourd'hui une réalité pour de nombreuses entreprises, désirant maintenir le niveau de leur chiffre d'affaires, et pour des salariés souhaitant augmenter leur pouvoir d'achat. 16% des salariés, soit 3,6 millions de personnes, travaillent ainsi la nuit habituellement ou occasionnellement, et 6,5 millions de salariés travaillent le dimanche, soit 29% des personnes actives⁴⁰.

A l'heure où les règles évoluent dans la plupart des pays européens, donner la liberté à ceux qui veulent travailler le dimanche ou la nuit de le faire sur la base du volontariat, permettrait à la France de créer des emplois et de rester attractive aux yeux des touristes du monde entier.



PROPOSITIONS

- Assouplir les règles du travail dominical et nocturne, en respectant la volonté des salariés ;
- Autoriser l'ouverture des commerces la nuit dans des zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation (Proposition de loi déposée par Nathalie Kosciusko-Morizet, Luc Chatel et Frédéric Lefebvre)

IMPACTS

Cette mesure garantirait la liberté de chacun de travailler, afin d'augmenter son chiffre d'affaires ou son pouvoir d'achat. La liberté de travailler doit l'emporter sur la rigidité du droit du travail.

L'élargissement de l'amplitude horaire des magasins et des services serait bénéfique pour le chiffre d'affaires, créerait des emplois et renforcerait l'attractivité touristique de la France.

Cette réforme permettrait la création de 200 000 emplois et apporterait plus de 11 milliards d'euros de cotisations sociales employeur sur 5 ans⁴².

La législation évolue partout en Europe : en Grande-Bretagne, où le principe de la liberté règne, en Suède qui a légalisé le travail dominical en 1971, en Norvège, Hongrie, Roumanie, République tchèque ou Irlande aucune restriction à l'ouverture dominicale des commerces n'est imposée. En Italie, Espagne, Portugal, ou en Belgique on assiste également à un assouplissement des règles.

Supprimer le principe de précaution de la Constitution, le remplacer par un principe de responsabilité



«Entreprendre consiste
à changer un ordre existant»
Joseph Schumpeter

Depuis 2005 la France a inscrit le «principe de précaution» dans sa Constitution, au sommet de la hiérarchie des normes. Son interprétation, souvent excessive, devient handicapante pour notre croissance : ainsi, «sa rédaction très ouverte laisse place à des interprétations potentiellement divergentes, susceptibles de paralyser l'activité économique et celle de l'administration», analysait, déjà en 2008, le rapport de la Commission Attali pour la libération de la croissance.

Un avis relayé par Louis Gallois dans son rapport sur la compétitivité française qui regrette, lui aussi, «une interprétation extensive, sinon abusive, (...) et une description unilatérale des risques du progrès, et non plus de ses potentialités», avant d'ajouter : «Le principe de précaution doit servir à la prévention ou à la réduction des risques, non à paralyser la recherche, il doit, au contraire, la stimuler». Notre compétitivité dépend de notre capacité à avancer et des risques que nous saurons prendre. Doté d'une valeur constitutionnelle, ce principe est devenu une invitation à ne rien faire, à ne rien entreprendre, c'est un frein au développement économique de nos entreprises et par conséquent à la création d'emplois dans notre pays.

Ce principe est la négation même de l'esprit entrepreneurial : être entrepreneur, c'est prendre des risques. En paralysant la recherche et l'audace, le principe constitutionnel de précaution décourage le progrès scientifique et prive la société de ses bienfaits futurs. La fin du progrès c'est le début du déclin. Sortir de la crise implique au contraire de faire le pari de la science, du progrès, de la recherche, de l'innovation, des entreprises. Il faut se donner la possibilité d'étudier, au moins pour les besoins de la recherche, les gaz de schistes et leur exploitation. C'est pourquoi il est proposé d'ôter au principe de précaution sa portée constitutionnelle.

PROPOSITION

- Supprimer le 16^e alinéa de l'article 2 de la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1^{er} mars 2005 relative à la Charte de l'environnement⁴³.



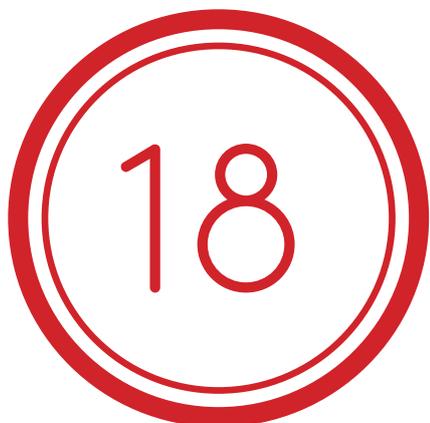
IMPACTS

La France doit retrouver le chemin du progrès et continuer à éclairer le monde de ses découvertes et de ses innovations. Notre pays ne doit pas se détourner de sa confiance en la science et doit renoncer à une idéologie de la précaution et du risque zéro.

Cette proposition ne vise nullement à stigmatiser l'écologie, à nuire à l'environnement, ni à déresponsabiliser les pouvoirs publics en charge de la santé et encore moins à minimiser les graves crises sanitaires qui ont pu frapper les populations. De nombreux outils déjà existants permettent de donner sens au principe de précaution qui instaure une règle de prudence pragmatique pour

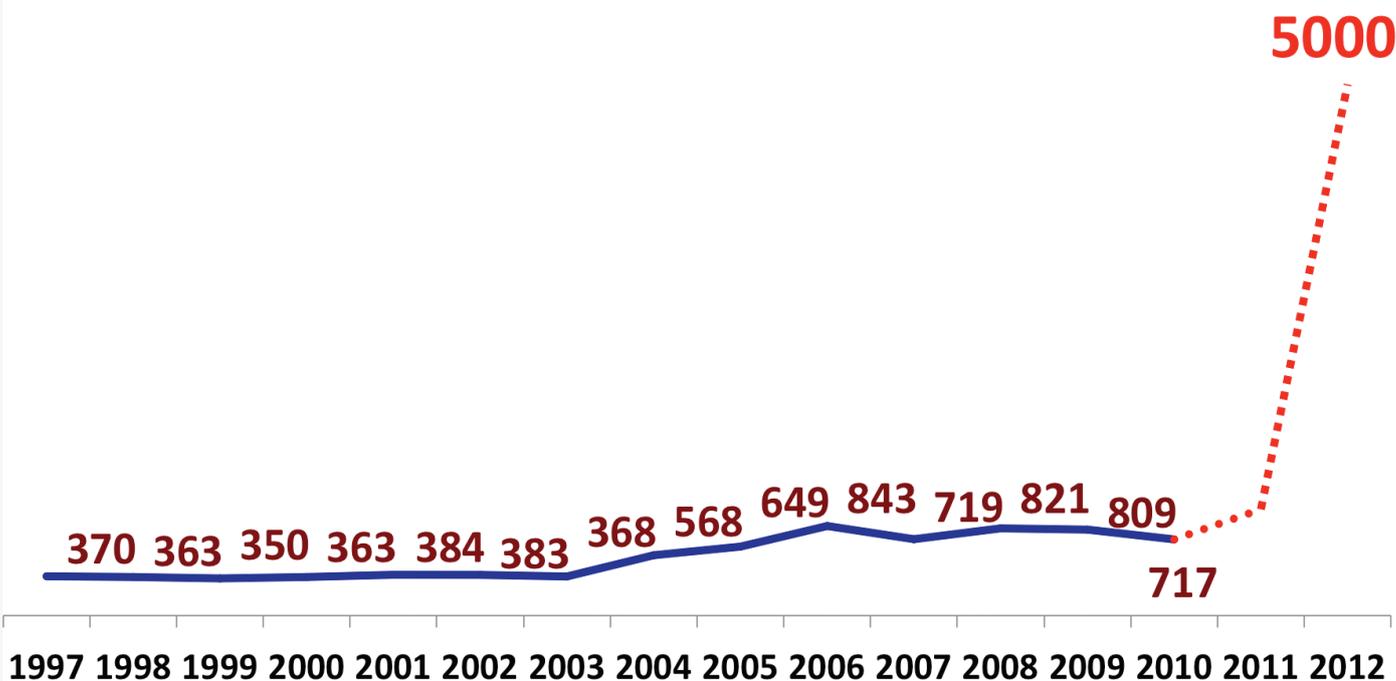
s'interroger et se prémunir contre des risques éventuels. Il faut bien évidemment les préserver.

En déconstitutionnalisant le principe de précaution, ce n'est pas l'existence ni l'utilité de ce dernier que nous remettons en cause mais son positionnement dans la hiérarchie des normes en droit français qui neutralise l'action scientifique et constitue un blocage réel des activités des entreprises, souvent par la délocalisation ou l'arrêt de nombreux programmes de recherche.



Faciliter un rapatriement patriotique des capitaux

Départs à l'étranger pour des raisons fiscales



«La mise en vente de biens immobiliers de plus de 1,5 million d'euros a augmenté de 46% dans le 8^e arrondissement de Paris, 63% dans le 16^e, 75% à Neuilly-sur-Seine...» Source : Daniel Féau Immobilier

«Le nombre d'entrepreneurs qui partent à l'étranger n'a jamais été aussi élevé depuis la révocation de l'Édit de Nantes»⁴⁴.

Il n'existe malheureusement pas de statistiques claires et précises pour connaître le nombre d'entrepreneurs qui partent, le phénomène étant quasiment nié par les autorités publiques. Depuis plusieurs années, les chiffres étaient constants : entre 800 et 1000 personnes par an quittaient notre territoire pour des raisons fiscales mais au travers d'études empiriques dans les cabinets d'avocats fiscalistes. En 2012, on estime à 5 le coefficient multiplicateur, soit environ 5 000 entrepreneurs partis hors du sol national...

C'est une triste réalité : aujourd'hui, la France fait fuir les talents plus qu'elle ne les attire. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : à ce jour, les seuls avoirs de Français accumulés en Suisse représenteraient plus de 60 milliards d'euros. 1 million d'emplois directs ont été perdus par notre pays en 20 ans à cause de l'exil fiscal. Ces emplois auraient pourtant été indispensables pour résorber le problème du chômage et rétablir l'équilibre de nos comptes sociaux⁴⁵...

À l'heure où le gouvernement français cherche de nouvelles recettes fiscales, il est urgent d'imaginer des mesures fortes afin de rapatrier ces capitaux indispensables à la relance de notre économie et de les orienter vers nos entreprises pour créer les emplois de demain.

PROPOSITION

- Pour régulariser ces fonds exilés et non déclarés lors de leur retour en France, conserver un taux facial élevé mais mettre en place des abattements incitatifs à condition d'investir 50% de ces sommes dans des entreprises innovantes de moins de 50 salariés et de conserver ces titres pendant 8 ans⁴⁶.



IMPACTS

Malgré des niveaux déraisonnables d'imposition, beaucoup de Français qui ont des comptes en Suisse ou ailleurs depuis des générations seraient prêts à les régulariser si la procédure proposée était simple, rapide et non confiscatoire.

Plutôt que de punir, stigmatiser les exilés et récupérer 1 à 2 milliards d'euros, cette proposition vise à faire revenir en France près de 10 milliards d'euros, dont la moitié seraient investis dans nos entreprises innovantes, au service de l'emploi. Une cellule spécialisée analysera l'origine des fonds rapatriés et détectera les éventuels blanchiments d'argent qui doivent, bien évidemment, être exclus de ce dispositif.

De nombreux pays ont mis en place des mesures d'amnistie fiscale.

Au début de l'année 2009, l'Italie a ainsi décidé de permettre aux contribuables italiens de rapatrier les capitaux placés à l'étranger, le plus souvent à l'insu du fisc, moyennant le paiement d'une amende forfaitaire dont le taux a

été fixé dans un premier temps à 5% avant d'être remonté à 7%. Le bilan du dispositif italien, qui a pris fin en avril 2010, a été très positif : plus de 104 milliards d'euros ont été régularisés ou rapatriés en quelques mois, ce qui correspond à 5,6 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires pour l'État italien.

Le gouvernement belge a également mis en place une amnistie fiscale sur le modèle italien avec une amende forfaitaire au taux variable (9% abaissé à 6% lorsque les capitaux rapatriés sont placés dans des actions de PME ou dans des projets immobiliers). Plus de 14,6 milliards d'euros auraient été récupérés sur les six premiers mois de l'année 2010...

Les experts estiment que la mise en place d'un dispositif d'amnistie fiscale sur le modèle italien pourrait permettre de rapatrier en quelques mois 130 à 150 milliards d'euros, avec à la clef des recettes fiscales qui pourraient atteindre 8 à 10 milliards d'euros.



Réformer l'enseignement de l'économie au Lycée

«La France perd 1 point de croissance à cause de son inculture économique»

Edmund PHELPS, Prix Nobel d'économie

Parmi les pays occidentaux ce sont certainement les Français qui ont le jugement le plus critique sur le système capitaliste et l'économie de marché. Ceci tient autant la méconnaissance de ses mécanismes qu'à des à priori culturels et philosophiques.

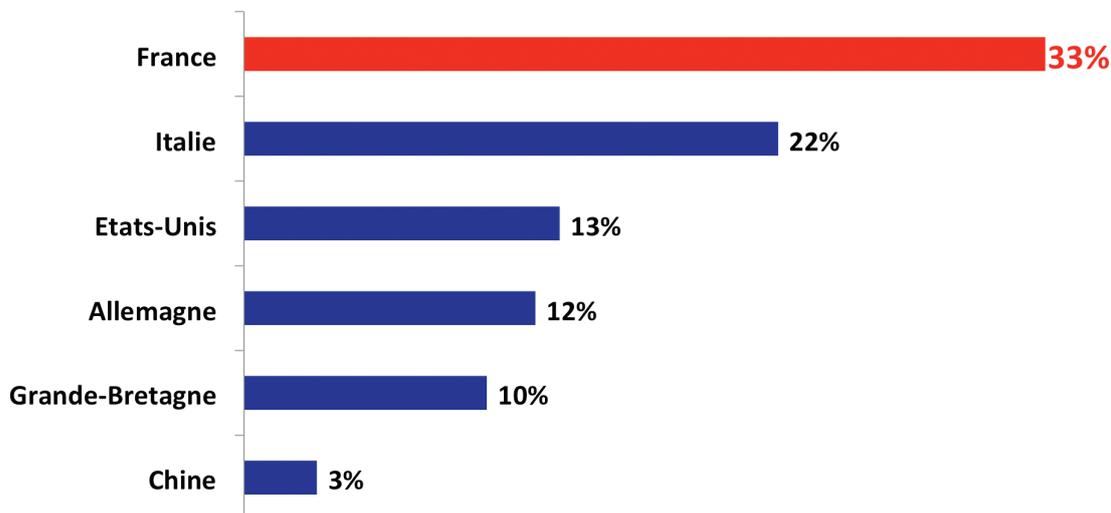
Difficile dans ces conditions de comprendre comment notre pays peut réussir s'il doute en permanence du modèle de développement économique dans lequel il évolue et passe son temps à vouloir en remettre les règles en cause? Imaginez les résultats d'un sportif de haut niveau n'aimant pas le sport qu'il pratique et ignorant les règles qui pourraient le faire gagner.

L'entrepreneuriat doit devenir une grande cause nationale pour redevenir un modèle auquel les jeunes souhaitent s'identifier. Malheureusement, seul un jeune sur douze a pu bénéficier d'une sensibilisation au milieu de l'entreprise au cours de sa scolarité⁴⁷.

C'est parce que la culture d'entrepreneur s'acquiert dès le plus jeune âge que les enseignants doivent, eux aussi, être mieux sensibilisés à ce qu'est l'entreprise. Ce sont eux qui accompagnent les élèves dans la construction de leur projet professionnel et leur transmettent des valeurs essentielles pour réussir dans le monde d'aujourd'hui, telles que l'audace, l'adaptabilité et le goût du risque.

Or, bien peu d'entre eux ont eu l'opportunité d'être accueillis par des entrepreneurs pour y acquérir une vision réaliste de l'entreprise, loin de toute idéologie et de tout préjugé. En France, le fossé culturel entre les professeurs d'économie et les chefs d'entreprise reste malheureusement important : 62% des professeurs de collège estiment ainsi que «l'entreprise est un lieu d'exploitation» et 66% d'entre eux pensent que «la discrimination y est répandue»⁴⁸. L'Éducation nationale et l'entreprise semblent être deux mondes trop hermétiques l'un à l'autre. Pourtant il n'y a pas de fatalité à cela.

% de la population voulant abandonner
le capitalisme et l'économie de marché



Source: Sondage Lacroix, 2011 6



**des professeurs de collège estiment que
« l'entreprise est un lieu d'exploitation »**

Source: Sondage OpinionWay, 2013

Comment comprendre un tel rejet ?

L'Éducation Nationale porte sa part de responsabilité. Ainsi dans les manuels scolaires d'économie, l'entreprise n'occupe qu'une dizaine de pages sur 400 et la figure de l'entrepreneur y est quasiment absente. Aucune histoire entrepreneuriale réussie n'y est mentionnée et le rôle de l'entreprise dans la création de richesse est occulté. Le mot «social» est le plus utilisé tandis que le marché et la mondialisation sont toujours abordés de manière critique car nécessairement «défaillants». On précise que la puissance publique doit réguler et agir mais, nulle part, on ne met en garde contre les dangers du trop d'État ou de l'assistanat⁴⁹.

PROPOSITIONS

- Modifier les programmes d'économie au Lycée en rendant obligatoire l'étude de l'entreprise et son rôle dans la création de richesses, en insistant sur les portraits d'entrepreneurs qui ont réussi, et en abordant la mondialisation et l'économie de marché de manière neutre ;
- Plutôt que de les inciter à lire «Alternatives économiques», proposer aux élèves un panel plus large de supports pédagogiques ;
- Intégrer parmi les auteurs des manuels scolaires des personnalités issues du monde de l'entreprise ;
- Ouvrir le corps enseignant aux personnes issues de l'entreprise ;
- Rendre obligatoire un stage de 3 mois dans la formation des futurs professeurs d'économie après l'obtention des concours du CAPES, du CAPET et du CAPLP⁵⁰ ;
- Généraliser l'intervention d'entrepreneurs dans les classes, à l'initiative de l'Éducation nationale, de la 3^e à Bac+5, toutes filières confondues.



IMPACTS

Il y a une certitude : un pays dont la culture favorise la création d'entreprise, l'audace et la prise de risque est mieux armé qu'un autre dans la compétition internationale.

En France, seulement 24% des entrepreneurs jugent leur culture incitative à l'entrepreneuriat, contre 98% en Inde, 92% en Chine, 88% au Canada et aux USA, 78% en Allemagne, 76% au Royaume-Uni⁵¹.

Plutôt que d'insister continuellement sur les méfaits de notre économie de marché (licenciements, délocalisations, salaires des patrons, dérives du monde de la finance), GEEA préconise de les inciter à prendre des risques pour créer et innover.

Évoquer la réussite de nos grands entrepreneurs français dans les manuels scolaires et à travers des revues pédagogiques plus équilibrées idéologiquement qu'Alternatives Economiques, contribuerait ainsi à façonner chez nos élèves un esprit d'entrepreneurs, indispensable à la croissance et au succès de la France dans le monde.

Pour aider les futurs professeurs d'économie mais aussi ceux déjà en place à se familiariser avec le monde

économique marchand et avec l'économie réelle, il faudrait leur permettre, grâce à un stage en entreprise, d'acquérir les rudiments de la réalité économique pour compléter leur formation théorique.

Au cœur d'une entreprise, ils pourront mieux comprendre les relations complexes qui relient un chef d'entreprise avec ses salariés, ses clients ou ses investisseurs. De la sorte, ils assureraient un meilleur enseignement des réalités de l'entreprise et peut être même donneraient-ils l'envie d'entreprendre à leurs élèves.

Généraliser les visites d'entrepreneurs dans les écoles, comme le fait actuellement l'association 100 000 entrepreneurs avec près de 15 jeunes formés chaque jour, permettra également d'expliquer aux élèves qu'on peut choisir sa vie professionnelle en portant son projet, défini à partir de ses envies et de son talent, dans sa propre entreprise ou dans celle d'un autre⁵². A noter que 70% des professeurs estiment que l'entreprise devrait davantage intervenir au collège, sous forme de stages, de forums ou de conférences⁵³.



Miser sur le numérique!

**«La révolution numérique est tellement rapide
que même ceux qui ont un peu d'avance sont en retard !»**

Richard Descoings

Depuis une quinzaine d'années, le numérique fait partie intégrante de nos vies quotidiennes. Formidable accélérateur de croissance, démultiplicateur d'innovations et créateur d'emplois, l'économie numérique tire la croissance mondiale. Elle en représentera bientôt 50% et irrigue déjà plus de 80% de l'économie française.

En France, le numérique représente un quart de la croissance de l'économie et représente 1,15 million d'emplois. Il a permis la création nette de 700 000 emplois et en créera 450 000 supplémentaires d'ici 2015. D'ailleurs, les entreprises «à forte intensité web» grandissent et exportent deux fois plus que les autres⁵⁴. Les startups numériques représentent 33% de croissance annuelle pour notre pays, 24% de croissance des effectifs par an et 1 Md€ de chiffre d'affaires⁵⁵.

Les investissements dans l'économie numérique sont essentiels car ils démultiplient les gains de productivité et accroissent la compétitivité de l'ensemble des autres secteurs de l'économie. C'est un fait incontestable : le numérique accélère la modernisation des processus de fabrication et développe une culture de l'innovation, seule capable de résister aux délocalisations rampantes de nos industries.

PROPOSITIONS



- Équiper tout le territoire français en très haut débit d'ici 5 ans ;
- Accélérer le développement de l'Open Data dans le secteur public pour une plus grande transparence et une meilleure performance des politiques publiques ;
- Faciliter la relation entre les usagers et l'administration grâce à la création d'un dossier administratif numérique unique des particuliers et des entreprises ;
- Intensifier le développement des TICE⁵⁶ et des contenus pédagogiques numériques dans les écoles, améliorer la formation des enseignants à l'usage numérique⁵⁷.

L'accélération du développement du très haut débit permettra l'émergence de nouveaux services pour les ménages et les entreprises (e-santé, e-éducation, e-administration) et améliorera productivité et croissance pour l'ensemble de notre économie.

Il est essentiel de combler le retard pris par la France en la matière, en effet notre pays n'arrive qu'en 23^e position sur 27, dans l'Union européenne, pour le taux de pénétration du très haut débit.

L'intensification de l'«Open data» permettra de rendre disponible au plus grand nombre les données publiques. Il renforcera la transparence de l'administration et associera davantage les citoyens à l'amélioration du service public. La France devrait s'inspirer du modèle anglais de l'«HM Treasury Spending Challenge» où les citoyens font des propositions pour réduire la dépense publique. Quant au développement de l'administration numérique, il permettra de simplifier la vie des entrepreneurs et des citoyens occasionnant une forte réduction de la «paperasserie» qui pèse tant sur notre compétitivité.

Enfin, le développement des TICE, et la formation des enseignants aux usages numériques, permettront d'améliorer la pédagogie et les résultats scolaires de nos enfants, en initiant une pédagogie moins frontale car plus interactive, plus mixte (en classe et à domicile) et plus collaborative. Alors que nos enfants sont des «digital natives», les TICE renforcent le plaisir d'apprendre et le plaisir d'enseigner. L'influence de l'origine sociale dans la réussite des élèves est aussi fortement diminuée, les TICE permettant de s'adapter au rythme de chacun. Ainsi, des études scientifiques montrent que les TICE, quant il y a appropriation pédagogique par les enseignants, augmentent de 30% les résultats scolaires des enfants⁵⁸.

A l'heure où le système scolaire français a perdu à nouveau 2 places au dernier classement PISA, il serait donc temps de miser fortement sur le numérique pour améliorer la pédagogie scolaire et préparer nos enfants aux compétences professionnelles de demain. C'est ce qu'on fait les pays qui ont les meilleures performances scolaires (Corée du Sud, Finlande). Qui peut aujourd'hui se priver d'une telle opportunité ?



CE LIVRE-BLANC EST PRÉSENTÉ PAR :

LES CO-FONDATEURS DE GEEA



Olivier Dassault

Député de l'Oise
Président



Jean-Michel Fourgous

Co-fondateur
Porte-parole

LES VICE-PRÉSIDENTS DE GEEA



Philippe Briand

Député d'Indre-et-Loire



Olivier Carré

Député du Loiret



Annie Genevard

Député du Doubs

ET LES 120 PARLEMENTAIRES, MEMBRES DE GEEA

Damien Abad, député de l'Ain

Yves Albarello, député de Seine et Marne

Julien Aubert, député du Vaucluse

Olivier Audibert-Troin, député du Var³

François Baroin, député de l'Aube

Michel Becot, sénateur des Deux-Sèvres

Jacques-Alain Benisti, député du Val-de-Marne

Sylvain Berrios, député du Val-de-Marne

Xavier Bertrand, député de l'Aisne

Étienne Blanc, député de l'Ain

Jean-Marie Bockel, sénateur du Haut-Rhin

Marcel Bonnot, député du Doubs

Valérie Boyer, député des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude Bouchet, député du Vaucluse

Bernard Brochand, député des Alpes-Maritimes

Gilles Carrez, député du Val-de-Marne

Luc Chatel, député de la Haute Marne

Gérard Cherpion, député des Vosges

Guillaume Chevrollier, député de la Mayenne

Alain Chrétien, député de la Haute-Saône

Dino Ciniéri, député de la Loire

Philippe Cochet, député du Rhône

Édouard Courtial, député de l'Oise

Jean-Michel Couve, député du Var

Gérald Darmanin, député du Nord

Serge Dassault, sénateur de l'Essonne

Bernard Debré, député de Paris

Isabelle Debré, sénateur des Hauts-de-Seine

Jean-Pierre Decool, député du Nord

Bernard Deflesselles, député des Bouches-du-Rhône

Lucien Degauchy, député de l'Oise

Francis Delattre, sénateur du Val-d'Oise

Sophie Dion, député de Haute Savoie
Philippe Dominati, sénateur de Paris
David Douillet, député des Yvelines
Virginie Duby-Muller, député de Haute-Savoie
Daniel Fasquelle, député du Pas-de-Calais
Georges Fenech, député du Rhône
André Ferrand, sénateur des Français établis h.d.France
Michel Fontaine, sénateur de la Réunion
Marie-Louise Fort, député de l'Yonne
Yves Foulon, député de Gironde
Laurent Furst, député du Bas-Rhin
Claude de Ganay, député du Loiret
Alain Gest, député de la Somme
Bernard Gérard, député du Nord
Daniel Gibbs, député de Saint-Barthélemy et Saint-Martin
Philippe Gosselin, député de la Manche
Arlette Grosskost, député du Haut-Rhin
Françoise Guégot, député de Seine-Maritime
Meyer Habib, député des Français établis h.d.France
Michel Heinrich, député des Vosges
Michel Herbillon, député du Val de Marne
Patrick Hetzek, député du Bas-Rhin
Sébastien Huyghe, député du Nord
Christian Jacob, député de Seine et Marne
Denis Jacquat, député de la Moselle
Christian Kert, député des Bouches-du-Rhône
Jacques Kossowski, député des Hauts-de-Seine
Valérie Lacroute, député de Seine et Marne
Jacques Lamblin, député de Meurthe et Moselle
Laure de la Raudière, député d'Eure et Loir
Guillaume Larrivé, député de l'Yonne
Jean-René Lecerf, sénateur du Nord
Marc Le Fur, député des Côtes d'Armor
Pierre Lellouche, député de Paris
Bruno Le Maire, député de l'Eure
Maurice Leroy, député du Loir et Cher
Gérard Longuet, sénateur de la Meuse
Véronique Louwagie, député de l'Orne
Lionel Luca, député des Alpes Maritimes
Gilles Lurton, député d'Ille et Vilaine
Thierry Mariani, député des Français établis h.d.France
Alain Marleix, député du Cantal
Alain Marsaud, député des Français établis h.d.France
Patrice Martin-Lalande, député du Loir-et-Cher
Alain Marty, député de la Moselle

Jean-Claude Mathis, député de l'Aube
Jean-François Mancel, député de l'Oise
Franck Marlin, député de l'Essonne
Philippe-Armand Martin, député de la Marne
Damien Meslot, député du Territoire de Belfort
Pierre Morel-A-L'Huissier, député de Lozère
Alain Moyne-Bressand, député de l'Isère
Jean-Luc Moudenc, député de la Haute-Garonne
Philippe Nachbar, sénateur de Meurthe et Moselle
Yves Nicolin, député de la Loire
Patrick Ollier, député des Hauts-de-Seine
Bertrand Pancher, député de la Meuse
Bernard Perrut, député du Rhône
Jean-Frédéric Poisson, député des Yvelines
Christian Poncelet, sénateur des Vosges
Axel Poniatoski, député du Val d'Oise
Hugues Portelli, sénateur du Val d'Oise
Sophie Primas, sénateur des Yvelines
Didier Quentin, député de Charente-Maritime
Jean-Luc Reitzer, député du Haut-Rhin
Bruno Retailleau, sénateur de Vendée
Bernard Reynes, député des Bouches du Rhône
Camille de Rocca Serra, député de la Corse du sud
Franck Riester, député de Seine et Marne,
Arnaud Robinet, député de la Marne
François Rochebloine, député de la Loire
Sophie Rohfristch, député du Bas-Rhin
Claudine Schmid, député des Français établis h.d.France
François Scellier, député du Val d'Oise
Thierry Solère, député des Hauts de Seine
Eric Straumann, député du Haut-Rhin
Claude Sturni, député du Bas-Rhin
Alain Suguenot, député de la Côte d'Or
Michèle Tabarot, député des Alpes Maritimes
Lionel Tardy, député de la Haute Savoie
Jean-Charles Taugourdeau, député du Maine et Loire
Catherine Vautrin, député de la Marne
Patrice Verchère, député du Rhône
Jean-Pierre Vial, sénateur de Savoie
Philippe Vigier, député d'Eure et Loir
Philippe Vitel, député du Var
Michel Voisin, député de l'Ain
Éric Woerth, député de l'Oise

Depuis 30 ans les rapports pour relancer la compétitivité et l'économie française s'accumulent sagement sur les étagères sans produire d'effets alors que le diagnostic qui y est posé est largement partagé à gauche comme à droite.

Ainsi le rapport Gallois en novembre 2012, invitait le Président et le Gouvernement à «jouer l'innovation et la qualité, l'esprit d'entreprise et la prise de risque (...) afin de redonner le goût du progrès technique et stimuler l'intelligence collective» tout cela pour retrouver «la confiance, l'optimisme et le succès». Malheureusement de ces propositions, accueillies en grande pompe à l'époque, il ne reste plus grand-chose une fois passées au tamis administratif.

Voilà pourquoi, nous insistons sur le fait qu'aucune réforme ne se fera en France sans courage et qu'il faudra faire fi des situations et des postures établies.

Pour éviter cela et conserver la maîtrise de notre destin, GEEA fait des propositions concrètes et réalistes afin de rassembler le pays autour d'un seul objectif : le redressement national et collectif. Notre refus de la résignation au lent déclin de notre pays est inscrit dans notre ADN politique c'est pour cela que chaque jour nous nous battons pour que nos territoires restent compétitifs.

Ces 20 propositions ambitionnent d'insuffler un vent de liberté, de simplicité et de flexibilité dans notre économie, indispensable pour relancer la croissance et inverser durablement la courbe du chômage.

Faire preuve de courage et d'audace, refuser farouchement le défaitisme voilà les qualités qu'il faut pour réformer la France. La volonté voilà celle qui permettra d'y parvenir et à GEEA nous n'en manquons pas.

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION : Olivier Dassault et Jean-Michel Fourgous

RAPPORTEUR : Nicolas Dainville

COMITÉ DE RÉDACTION : Bruno Bernard, Violaine Hacke et Maggy Legat

INFOGRAPHISTE : Jean-Marie Siraut

CONTACT (ADHÉSION, PRESSE, INFORMATIONS) : Violaine Hacke – vhacke@generation-entreprise.fr

Nous tenons à remercier, tout particulièrement, les organismes qui nous ont apportés, tout au long des auditions, leurs analyses de la situation économique et formuler leurs précieuses propositions :



